



Le Rannéen

Janvier 2019

Bulletin d'informations municipales n° 50

ARGENT DE POCHE

Cette année encore le dispositif argent de poche mis en place par la commune de Rannée a connu un réel succès.

Ce sont 13 jeunes de Rannée (6 garçons et 7 filles), tous âgés entre 16 et 18 ans qui au cours de l'été ont pu participer à différents travaux sur la commune.

Encadrés par les agents communaux, ils ont effectué différentes missions de 3 heures rémunérées 15 €.
Les tâches confiées ont été particulièrement appréciées de tous, et réalisées avec la plus grande attention :

- Nettoyage des tables et chaises
- Saisie informatique à la Mairie
- Classement à la médiathèque
- Entretien paysagers...

Le 08 septembre dernier, l'ensemble de ces jeunes, ainsi que quelques élus se sont réunis en Mairie pour une photo souvenir, et dresser le bilan positif de ce dispositif.

Rendez-vous en 2019.

Coût de l'opération => 1740 €

Guy FERRE
1er adjoint



Ouest-France



Florence Jégou, secrétaire de mairie et
Quentin Chauchepat, secrétaire de mairie remplaçant.

Sommaire

Avant-propos

Page 1

Compte administratifs

Page 2 et 3

Extrait des délibérations

Pages 5 à 15

Informations municipales

Pages 15 à 25

Vie associative

Pages 26 à 31

Calendrier des manifestations

Page 32

Avant-Propos



Cette année 2018, la France et de nombreux autres pays ont célébré la fin de la guerre 14-18, premier conflit mondial au passif très lourd en vies humaines, ayant plongé d'innombrables familles dans le deuil.

Beaucoup de personnes se sont retrouvées devant les monuments aux morts afin de rendre hommage à tous ceux qui sont morts durant ces années terribles. Leur sacrifice nous interpelle et nous fait mesurer la chance qui est la nôtre de vivre dans une Europe en paix.

La population de Rannéen a vécu cette célébration autour du mémorial déplacé, en cette année centenaire, auprès de la mairie.

Dans cet avant-propos, j'ai souhaité évoquer aussi une autre actualité récente et témoigner notre solidarité à nos compatriotes de l'Aude, victimes des terribles inondations survenues en octobre dernier.

■ **CONSEIL MUNICIPAL** Monsieur Jean-Pierre QUEQUINER a démissionné de son mandat municipal au mois d'août 2018, pour raisons personnelles. Par conséquent, conformément à la loi, Monsieur Joseph VISSAULT est entré au conseil.

Madame Myriam MALECOT a, quant à elle, été élue au poste de 3^e adjointe, poste jusqu'alors occupé par M.QUEQUINER.

■ **PERSONNEL COMMUNAL** Monsieur Quentin CHAUCHEPRAT a remplacé Madame JEGOU, secrétaire de mairie, durant son congé maternité. Je le remercie pour le travail réalisé avec compétence. Messieurs Michel CADO et Eric BRETONNIER, nouveaux employés communaux, ont été titularisés en cette fin d'année civile.

■ **PLU – PADD** Le plan local d'urbanisme est en cours de réalisation. Les bâtiments situés dans les hameaux susceptibles de changer de destination ont été répertoriés. Les différentes études hydrauliques concernant le classement des ruisseaux et des zones humides ont été effectuées. Il en va de même pour le diagnostic agricole.

Néanmoins, nous sommes en retard sur le calendrier prévisionnel, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) nous imposant une nouvelle étude d'évaluation. Celle-ci occasionnera un coût supplémentaire évalué à 2500 euros HT. Cette obligation prise en compte, nous espérons une validation du PLU en 2019.

Dans celui-ci, concernant l'implantation de futurs lotissements, nous avons envisagé une nouvelle orientation vers La Guerche, afin de sortir du périmètre de protection imposé par les Bâtiments de France autour du site classé.

■ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT** Les travaux d'aménagement du centre-bourg ont duré sept mois et occasionné de nombreux désagréments à la population. Ils sont désormais terminés, exception faite de la création des parterres confiée à l'entreprise Lardeux.

Au cours de l'année écoulée, parallèlement à l'aménagement, il a été procédé à l'effacement des réseaux et l'éclairage de la piste cyclable, le déplacement du monument aux morts et l'aménagement d'un terrain de boules.

■ **EGLISE ST-CREPIN ET ST-CREPINIEN** Le diagnostic de l'état de l'église a été effectué par Madame BAIZEAU, architecte reconnue par les Bâtiments de France.

Le résultat a été présenté au conseil municipal en décembre dernier. D'ores et déjà nous avons dû procéder à la sécurisation des pinacles extérieurs côté nord ainsi qu'à celle d'une voûte au nord-ouest et la nef principale au moyen de filets destinés à prévenir d'éventuels éboulements. Ces travaux ont engendré un coût de 12500 euros. A terme, après finalisation des besoins, d'autres travaux seront à entreprendre lors des mandats futurs.

■ **LOTISSEMENT ARDENNE 2-3** Une maison est actuellement en construction et un compromis de vente en cours pour un lot. Cela faisait environ neuf ans qu'il n'y avait eu aucun mouvement de cet ordre.

Dans le même registre, tous les lots du lotissement privé des coquelicots ont trouvé acquéreur. La voirie sera transmise à la commune.

Le conseil se réjouit de compter de nouveaux foyers dans notre localité.

■ **SMICTOM** Une borne d'apport volontaire a été installée avenue Saint Lazare. Les résidents concernés par celle-ci sont désormais invités à déposer leurs déchets triés au moyen d'un badge, le ramassage n'étant plus assuré dans cette zone.

D'autre part, à partir du premier janvier 2019, la taxe incitative sera effective pour tous les foyers de la commune.

■ RECENSEMENT

Le recensement de la population a été effectué au début de l'année écoulée par Madame Hunault et Monsieur Ollivry. Je vous remercie de leur avoir réservé un bon accueil.

Le nombre d'habitants est en légère baisse : 1150 (INSEE 1 Janvier 2019)..

■ **VITRE COMMUNAUTÉ** Nous avons signé plusieurs conventions concernant notamment :

- l'adhésion à des services communs tels l'informatique et la téléphonie (groupement de commandes).
- Les compétences liées à la médiathèque (lecture publique, mise en réseau des bibliothèques du territoire).
- Les compétences liées à la santé, une maison de garde, située à Vitre, étant en cours d'installation.

■ **MÉDIATHÈQUE** Le nombre de prêts a quelque peu baissé en cette année 2018. Toutefois, il convient de souligner la qualité des animations proposées, notamment celles liées au centenaire de l'armistice rendues possibles grâce aux éléments fournis par Jean-Claude Lamoureux et Eric Chopin à qui j'exprime ici notre gratitude. Celle-ci s'adresse également à tous les bénévoles qui participent activement au bon fonctionnement de ce service.

■ **VŒUX** A tous les Rannéens et Rannéennes, je vous adresse tous mes vœux de bonne et heureuse année 2019.

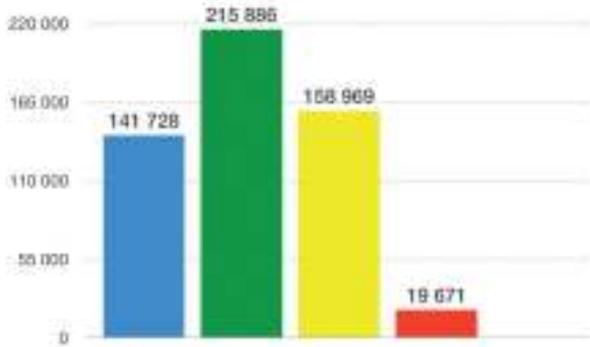
Le Maire,
Gérard CHOPIN

Compte administratif 2017

séance du 20 Mars 2018

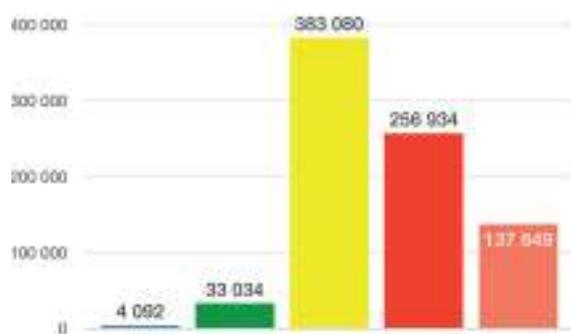
Section de fonctionnement

DÉPENSES..... 536 254,20 €



■ Charges à caractère général (électricité, carburants, petits équipements, prime d'assurance, publications, téléphone.)	141 728,00 €
■ Charges de personnel (salaires et charge sociales des agents)	215 885,81 €
■ Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations des élus, participations scolaires, subventions)	158 969,09 €
■ Charges fin. et atténuation produits (intérêts des emprunts)	19 671,30 €

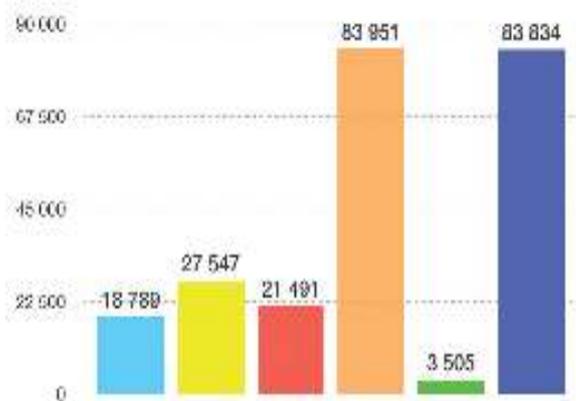
RECETTES..... 814 988,72 €



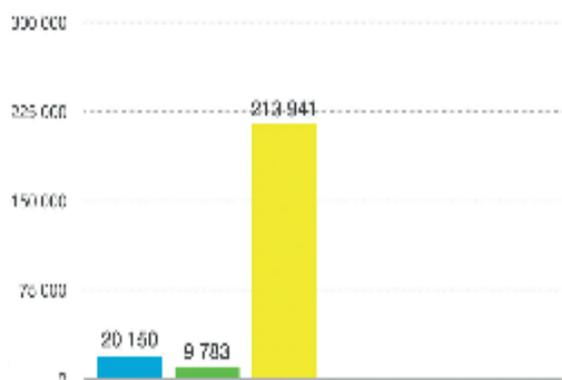
■ Atténuation de charges	4 092,22 €
■ Produits des services (concessions cimetièrre, régies pêche et médiathèque.)	33 033,53 €
■ Impôts et taxes (taxes foncière et d'habitation, dotation solidarité.)	383 080,00 €
■ Dotations, subvention et participations (dotations d'état et subventions d'équipements)	256 933,59 €
■ Autres produits de gestion courante et exceptionnels (loyers, locations de salle,..)	137 849,38 €

Section d'investissement

DÉPENSES..... 239 117,05 €



- Frais documents urbanisme et d'études... 18 788,64 €
- Effacement réseaux
- Matériels / terrains
- Voirie
- Avance sur commande d'immobilisation
- Emprunts et dettes.....



RECETTES..... 243 874,53 €

- Subvention d'investissement.....
- Dotations
- Excédents de fonctionnement..... et dépôt de cautionnement

Analyse financière de la commune sur l'année 2017

Les charges générales et de personnel sont inférieures aux moyennes observées en 2017.

REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Département	Région	National
Charges générales	123	155	171	192
Charges de personnel	184	238	266	267
Charges de gestion courante	138	121	113	111
Charges réelles financières	11	22	22	21
Charges réelles exceptionnelles	0	2	3	3

Strate de référence :
Population : 1150
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 999 habitants

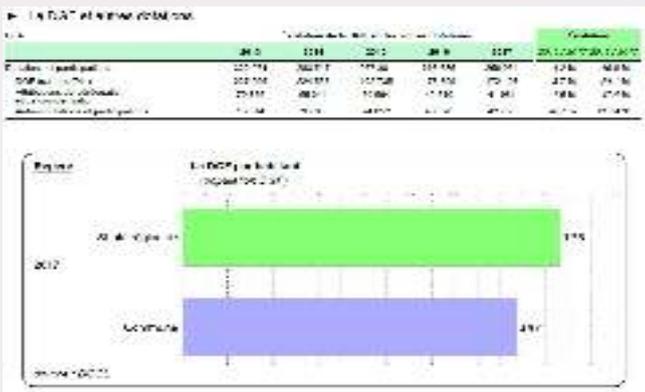
Le niveau des ressources fiscales analysé par habitant est inférieur à la moyenne régionale.

REPERES

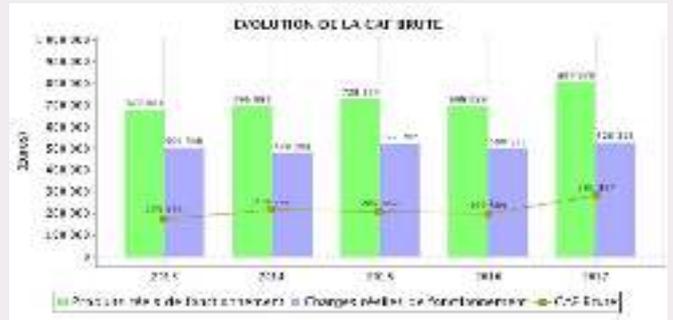
En €/hab	Commune	2017		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	330	365	413	426
Dotations et participations	223	230	240	204
Ventes et autres produits courants non financiers	63	85	94	103
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	94	5	5	8

Strate de référence :
Population : 1150
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 999 habitants

Globalement, en cinq ans, l'ensemble des dotations perçues ont baissé de 19,80 %



La capacité d'autofinancement brute représente 281 K€ soit 245€ par habitant (la moyenne régionale 2017 est de 177 €)



La capacité d'autofinancement nette représente 198 K€ soit 172 € par habitant (la moyenne régionale 2017 est de 101 €)



L'endettement de la collectivité baisse. La dette par habitant (409 €) est inférieure à la moyenne régionale 2017 (651 €)



Extraits des délibérations du 21 novembre 2017 au 16 octobre 2018

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

Bâtiments et Terrains Communaux

■ ACQUISITION DE TERRAIN

• Parcelle AB N°01 : M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle AB n° 01 située 1 avenue Saint Lazare. La superficie précise à acquérir sera déterminée par le bornage.

• Parcelles AB N° 90 et 132 : M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une partie des parcelles AB N° 90 et 132 situées 15 rue de la Vigne aux Vêques. La superficie précise à acquérir sera déterminée par le bornage.

Suite à l'avis des domaines et une négociation avec les propriétaires des parcelles énumérées ci-dessus, le prix de vente a été fixé à 2 € le m² pour les terres agricoles et à 10 € pour les terrains d'agrément. (21 novembre 2017)

■ VENTE DE TERRAINS

Parcelle AA N°05 : M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité de vendre une partie de la parcelle AA n° 05 située avenue de l'Eglise. La superficie précise à vendre sera déterminée par le bornage.

Triangle entre la parcelle AA 88 et 89 : M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité de vendre une partie du triangle situé entre la parcelle AA 88 et 89 située rue

des Tilleuls. La superficie précise à vendre sera déterminée par le bornage.

Décision : le Conseil Municipal accepte d'acquérir pour partie la parcelle AB n° 01 située 1 avenue Saint Lazare et pour partie les parcelles AB N° 90 et 132 situées 15 rue de la Vigne aux Vêques, accepte de vendre pour partie la parcelle AA n° 05 située avenue de l'Eglise et une partie du triangle situé entre la parcelle AA 88 et 89 situées rue des Tilleuls, fixe le prix de vente à 2 € le m² pour les terres agricoles et à 10 € pour les terrains d'agrément, décide que les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire. (21 novembre 2017)

■ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE

Une étude pour la restauration de l'église a été sollicitée par la commune. M. le Maire indique que cette étude est susceptible de bénéficier d'une subvention pour « travaux sur monument historique ». Le montant de l'étude est estimé à 15 600 euros TTC, la commune peut solliciter une aide de 50% de ce montant soit 7800 euros TTC. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat pour travaux sur monuments historiques. (10 avril 2018)

Décisions du Maire par délégation

Devis signés - Entreprise JOUBREL, mise en sécurité de l'église : 10 490.64 TTC (travaux financés à 50 % du montant HT par la DRAC), Marbrerie GUIFFAULT, acquisition de 4 cavurnes : 936 € TTC (pose incluse). Devis DESMOT RACINEUX BESNARD, déplacement du monument aux morts et de la sainte Vierge : 19038.07 €. Devis MALECOT, déplacement du Monument aux Morts et de la statue de la Sainte Vierge : 22257 € (21 novembre 2017)

■ DÉCISIONS DU MAIRE

Choix du géomètre pour les divisions de parcelles dans le cadre des acquisitions de terrains pour l'aménagement du centre bourg ; 3 devis reçus : Air et Geo (2306.40 €), DPLG (2730 €) et DESCAMP Nathalie (4906.56 €). (19 décembre 2017)

Paratonnerre : ALAIN MACE 1 824 €, BOISHUS 7 567.68 € soit un total de 9 391.68 € (20 février 2018)

Entreprise LARDEUX, plantes : 888.61 €, ROUGE MOTOCULTURE, tondeuse : 1623.37 €, Entreprise CLAUDE MALECOT, terrassement avenue St Lazare : 3232.20 €, FOUSSIER 1850.12 € soit un total de 7 594.30 € (20 mars 2018)
Marbrerie GUIFFAULT, plaques Monument aux Morts : 4 300 €.

L'entreprise COLAS propose un autre type de revêtement pour les stationnements engazonnés, avec la pose de pavés béton 20x20x8 épaisseur (sans incidence financière). (20 mars 2018)

Surfaces des terrains achetés par la commune : parcelles 147 et 148 : 1 a 15 ca et 80 ca, parcelle 151 : 1 a 61 ca

Surface du terrain vendu par la commune : parcelle 368 : 1 a 73 ca

Entreprise LARDEUX, plantes : 185.13 €, Groupe THEAUD, balayage : 875.88 €, DOINEAU, bois terrain pétanque :

540.86 € soit un total de 1601.87€. (10 avril 2018)

Budget commune devis acceptés : GEDIMAT (ardoise couverture du mur cimetière) : 1870,44 € TTC, GEDIMAT (gravier monument aux morts) : 420,78 € TTC, OVH (renouvellement hébergement site internet) : 106.80 € TTC (pour deux ans) soit un total de 2 398.02 € TTC.

Budget assainissement devis acceptés : VEOLIA (Fourniture et pose d'une pompe de relèvement de poste) : 1760.40 € TTC, VEOLIA (Renouvellement du contrat d'assistance technique 2018-2022) : 2535.00 € / an. (22 mai 2018)

L'entreprise SAABE a été retenue pour le marché de PATA 2018 avec une offre à 11 485 € HT. (19 juin 2018)

Les devis suivants ont été signés : ORONA (mise au norme ERP de l'ascenseur) :

2 187.30 € TTC, VEOLIA (Modification branchement EP) : 384.00 € TTC, SCLA (peinture terrain foot) : 1036.80 € TTC, ENEDIS (raccordement EP Piste cyclable) : 604.80 € TTC. (24 juillet 2018)

Les devis suivants ont été signés : ALTI-LOC (location de nacelle) 940.05 € TTC, ENEDIS (Raccordement éclairage piste cyclable) 604.80 € TTC. (18 septembre 2018)

LCI CHEVAL devis du 20/09/2018 : 6746,32 € pour la fourniture et installation de barrières en bois, ACROPOSE

devis du 25/09/2018 : 760,80 € pour la fourniture de barrières aménagement du bourg, KOMILFO – OPEN devis du 05/10/2018 : 104,59 € pour la fourniture de serrures,

LACROIX SIGNALISATION devis du 08/10/2018 : 160,82 € pour des numéros de maison, AUFFRAY CHARPENTE devis du 09/10/2018 / 2.376 € pour l'étalement de l'église. (16

octobre 2018)

Divers

■ VOYAGE EN POLOGNE AVEC L'ASSOCIATION DE JUMELAGE KSIAZ : PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT

- Du 26 au 30 avril 2018, l'association KSIAZ de jumelage Pologne/France organise un voyage de rencontre vers la Pologne. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge sur justificatif de facture les frais de transport aller-retour du voyage pour les élus de la commune de Rannée qui souhaitent y participer. (16 janvier 2018)

■ APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- Un inventaire des zones humides du territoire communal a été réalisé par le cabinet CALYX BIODIVERSITE, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du bassin versant de la Seiche.

Cet inventaire répond à un double objectif : respecter les dispositions du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine qui demandent aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision, mieux connaître les zones humides sur le territoire communal pour les protéger et contribuer ainsi à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

L'inventaire des zones humides a été réalisé conformément à la méthode préconisée par le SAGE Vilaine, dans une démarche participative avec les acteurs locaux. Les zones humides inventoriées se répartissent comme suit :

Type de zones humides	Nombre	Surface en (ha)
Prairies	47	49.7
Boisements	10	15.4
Milieux anthropiques	9	9.3
Marais	3	2.6
Mares remarquables	3	1.3
TOTAL	72	78.21

Ainsi les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 78.21 ha (hors plans d'eau) ce qui correspond à 1.5 % de la surface du territoire communal. Le Conseil Municipal décide de valider l'inventaire des zones humides réalisé par le groupe de travail communal avec le bureau d'études. (22 mai 2018)

■ ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE COMMUN «INFORMATIQUE» DE VITRE COMMUNAUTE

- L'informatique devient essentiel dans la gestion de l'administration et il est nécessaire de disposer d'un service de maintenance, d'assistance aux projets informatiques et d'accompagner la transition numérique (dématérialisation...), et de prévention des risques menaçant les systèmes d'information (virus, panne...);

Considérant la complémentarité des ressources en ingénierie au sein des services informatiques de la Ville de Vitré et de Vitré Communauté ;

Considérant l'objectif global de la mutualisation, d'amélioration de la qualité et de la performance de l'administration territoriale par une meilleure coordination, une plus grande continuité de services, une expertise approfondie ;

Considérant que les élus des entités concernées souhaitent améliorer la qualité de service autour des missions communes :

- Pilotage des projets de développement des infrastructures

(réseau, matériel informatique, téléphonique et de reprographie) et des solutions logicielles ;

- Soutien à la transformation numérique de l'administration (e-administration, outils métiers...);

- Administration des infrastructures informatique et téléphonique (serveurs, postes clients, téléphones fixes et mobiles) ;

- Accompagnement au déploiement du très haut débit ;

- Maintenance et installation informatique et téléphonique (hors acquisition matériel et logiciels et abonnement) ;

- Gestion des équipements informatiques des écoles primaires publiques ;

Considérant que les élus de la commune de Rannée et de Vitré Communauté souhaitent créer le service commun « Informatique » ;

Considérant que la participation au service commun fera l'objet d'une réfaction annuelle sur l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté à la Commune de Rannée, selon la clef de répartition précisée dans la convention ;

Le Conseil Municipal décide de valider la création d'un service commun « Informatique » partagé entre Vitré Communauté et la commune de Rannée à compter du 1er janvier 2019 ; de nommer un référent élu en la personne de Guy FERRE, et un référent administratif – le ou la secrétaire générale, pour la commune de Rannée pour le bon suivi de la mise en œuvre de la convention ; de valider le projet de convention, joint en annexe et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de service commun au 1er janvier 2019. (19 juin 2018)

■ RÉVISION DES STATUTS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

- M. le Maire expose qu'il est proposé de modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts et notamment :

Compétences

10. Lecture publique :

- Constitution et développement du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de Vitré communauté, dont les actions sont ainsi définies :

Constitution d'un catalogue et d'un portail communs pour une meilleure circulation des usagers et des documents entre les différents équipements adhérents à ce réseau,

Mise en place et gestion de navettes, entre les bibliothèques et médiathèques membres du réseau, facilitant la circulation des documents sur le territoire,

Création d'une carte d'abonnement unique et commune à toutes les bibliothèques et médiathèques membres du réseau,

Acquisition de matériels dans le cadre des animations mises en place par le Centre de Ressources Arts et Lecture Publique et prêtés aux bibliothèques et médiathèques membres du réseau,

Mise en place de formations-actions en lien avec les projets d'animations communautaires pour les équipes des établissements adhérents à ce réseau,

Organisation de temps d'échanges professionnels et / ou de formations en lien avec les nouveaux outils déployés dans les différentes bibliothèques et médiathèques membres du réseau,

Relais avec la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine

- Mise en place d'actions culturelles, visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, à l'échelle communautaire.

11. Santé :

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type contrat local de santé...)

- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré. »

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de VITRE COMMUNAUTE et rappelle son attachement à l'équilibre territorial des équipements de santé sur le territoire du Pays de Vitré. (24 juillet 2018)

■ PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

« TELEPHONIE » - Considérant que le marché conclu par Vitré Communauté pour l'achat de services de téléphonie arrive à échéance le 31 décembre 2018,

Considérant que le CCAS de Vitré et la ville de Vitré procèdent également à ce type d'achat,

Considérant que d'autres structures, notamment celles adhérant au service commun informatique, pourraient avoir également intérêt à regrouper leurs achats avec Vitré Communauté,

Considérant que la mairie de Rannée aurait intérêt à regrouper ses achats avec Vitré Communauté,

Considérant la pertinence financière, administrative et technique de grouper les achats des structures concernées pour ces prestations et de mettre ainsi en place une convention de groupement de commande (cf. annexe).

Considérant que dans le but de simplifier la démarche, la convention serait permanente, et permettrait à l'avenir d'intégrer de nouveaux membres.

Considérant qu'il serait justifié que Vitré Communauté, au vu de son volume d'achats et des compétences internes, assure la coordination du groupement de commande à former au travers des missions listées dans la convention ci-jointe, procède aux opérations de mise en concurrence nécessaires (le contrat s'exécuterait ensuite selon les modalités fixées au cahier des charges et à la convention de groupement de commande) et gère la convention ;

Considérant le projet de convention de groupement de commande annexé à la présente délibération ;

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande annexée. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de participation au groupement de commande « Téléphonie ». (24 juillet 2018)

■ AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET EOLIEN A SAINT-MORAND

- Un projet d'implantation d'un parc de 4 éoliennes situé sur les communes de Martigné-Ferchaud et Eancé a vu le jour. L'installation de ce type d'équipement nécessite une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet. (24 juillet 2018)

■ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

- Jean-Pierre QUÉGUINER, adjoint, a présenté sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal au préfet d'Ille-et-Vilaine qui l'a acceptée le 3 août 2018. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de compléter l'assemblée du Conseil Municipal par

le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste « Rannée – Bien vivre ensemble ». Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Joseph VISSAULT, domicilié 1 rue des Tilleuls à Rannée, comme nouveau conseiller municipal.

Il est précisé que le remplacement de M. QUÉGUINER dans les différentes commissions et auprès des partenaires extérieurs aura lieu lors du conseil d'octobre. (18 septembre 2018)

■ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

- La démission de M. QUÉGUINER entraîne la vacance du poste de 3^{ème} adjoint. En application des articles L. 2122-1 et 2122 2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil. Le remplacement au poste d'adjoint n'est pas obligatoire à condition de réduire le nombre d'adjoint. Le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoint au maire à 3, de convenir de l'élection de cet adjoint lors du prochain Conseil Municipal. (18 septembre 2018)

■ CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES - AUTORISATION DU CONSEIL

- Depuis quelques années la commune transmet l'ensemble de ses délibérations par voie dématérialisée au contrôle de légalité à l'exception des décisions budgétaires. Pour remédier à ce point, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention avec la préfecture permettant la dématérialisation des actes budgétaires. Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la préfecture permettant la dématérialisation de l'ensemble des actes de la collectivité. Cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations. (18 septembre 2018)

■ ELECTION AU POSTE DE TROISIEME ADJOINT

- Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération 2018.09.18.02 fixant le nombre d'adjoints au maire à 3. M. le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Myriam MALÉCOT se déclare candidate.

Au Premier tour de scrutin, Mme Myriam MALÉCOT a obtenu, onze (11) voix

M^{me} Myriam MALÉCOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée. (16 octobre 2018)

■ NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DU SDE 35, DU SIEFT, DU SMICTOM, ET DU COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE LA GUERCHE-KSIAZ

- M. le Maire rappelle que M. QUÉGUINER était le représentant de la commune auprès du Syndicat d'électrification de l'Ille-et-Vilaine (SDE35), du Syndicat intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT), et auprès du SMICTOM. Le Conseil Municipal décide de nommer M. Joseph VISSAULT représentant auprès du SDE35, M^{me} Myriam MALÉCOT représentante auprès du SIEFT, de proposer M^{me} Myriam MALÉCOT comme représentante auprès du SMICTOM, de nommer M^{mes} Karine BODIN et Myriam MALÉCOT comme représentantes auprès du comité

de jumelage La Guerche-Ksiaz. (16 octobre 2018)

■ **NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE** - M. le Maire rappelle que M. QUÉGUINER était le correspondant défense de la commune. Le Conseil Municipal nomme M. MOREL comme Correspondant Défense. (16 octobre 2018)

■ **REPLACEMENT D'UN CONSEILLER DANS LES COMMISSIONS** -M. le Maire rappelle que M. QUÉGUINER siégeait dans les commissions suivantes : « PLU », « Vie associative », « Bâtiments communaux », « Développement durable, environnement, assainissement », « Aménagement

des espaces ruraux et urbains », « Prévention et sécurité ».

Le Conseil Municipal décide de nommer M. VISSAULT dans les commissions « Bâtiments communaux » et « Prévention et sécurité », Mme MALÉCOT dans les commissions « PLU », « Vie associative », « Développement durable, environnement, assainissement », « Aménagement des espaces ruraux et urbains », « Prévention et sécurité ». (16 octobre 2018)

Enfant - Vie Sociale

■ **PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN** - Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2017-2018 :

	Nombre d'élèves / Cout	Charge à caractère social
Maternelle	8 - 1340,00 €	25,00 €
Primaire	16 - 453,00 €	25,00 €

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social. Le Conseil Municipal décide de

participer au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 17 968 € et de refuser de participer aux charges à caractère social. (21 novembre 2017)

■ **ECHÉANCIER 2017/2018 OGE C RANNEE OGE C DROUGES** - M. le Maire informe les membres du

Conseil Municipal que le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques permet de déterminer le coût de fonctionnement par élève des écoles privées. Le coût moyen est de 372 € en élémentaire, 1 180 € en maternelle.

Pour l'année scolaire 2017-2018, il est donc proposé de donner 372 € pour les enfants en classe élémentaire et 1 180 € pour les enfants en classe de maternelle domiciliés à Rannée. M. le Maire précise qu'il faut prendre en référence l'effectif existant à la rentrée scolaire de septembre 2017, à savoir :

ÉCOLE SAINTE-ANNE RANNÉE		ÉCOLE SAINTE-MARIE DROUGES	
MATERNELLES	ELEMENTAIRES	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
11	28	7	10
TOTAL DES VERSEMENTS 2017-2018 : 35 376,00 €			

Le Conseil Municipal valide le montant des participations de la commune pour l'année 2017-2018. (21 Nov 2017)

■ **CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE** - Une demande de participation au fonctionnement de l'école La Providence de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2017-2018 :

	Nombre d'élèves	Coût Départ.	Charges a caractère social
MATERNELLE	14	1180 €	25 €
PRIMAIRE	19	372 €	25 €

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire mais elle ne l'est pas concernant les élèves

de maternelle et les charges à caractère social. Le Conseil Municipal décide de participer au coût de fonctionnement des élèves du primaire domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 7 068 € et de refuser de participer aux charges sociales et au coût de fonctionnement des élèves de maternelle du fait que Rannée est dotée elle aussi d'une école maternelle pouvant accueillir ces élèves. (19 décembre 2017)

■ **RIPAME CONVENTION DE FONCTIONNEMENT** - M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de fonctionnement du RIPAME (Relais Intercommunal des Parents et Assistants Maternels et Enfants). Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de fonctionnement du RIPAME ainsi que tout document relatif à cette affaire. (19 décembre 2017)

■ **PARTICIPATION AUX SEJOURS LINGUISTIQUES COLLEGE SAINT JOSEPH** - Une demande de participation aux séjours linguistiques du collège Saint Joseph de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2017-2018 :

SEJOURS	Nombres d'élèves
LA RINCERIE	11
SORTIE EN FORET	15
PARIS STRASB. VERDUN	4
ITALIE	5

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune n'est pas obligatoire mais que cela fait plusieurs années qu'elle contribue aux séjours linguistiques.

Le Conseil Municipal décide de participer aux voyages en Italie pour les élèves domiciliés à Rannée. Le montant est fixé à 29 € par élève et s'élèvera donc à 145€. (16 janvier 2018)

Finances, Tarifs et Subventions

■ **SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES** - M. le Maire propose de verser une subvention pour l'année 2018 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES SUBVENTIONS	
Club de la Vallée de l'Ardenne	117,03 €
Symphonie Fleurie	521,13 €
Association des randonnées pédestres (ARP)	129,17 €
Association Saint-Lazare	194,32 €
Racing Club Rannée La Guerche (RCRG)	1573,31 €
Association des Anciens combattants (CATM)	54,12 €
Avenir Rannée Musique	1131,68 €
Festi Balade	129,17 €
Association des parents d'élèves (APEL)	676,01 €
OGEC RANNEE Subvention frais d'entrée piscine 3,36 € par séance et par élève	montant estimé à 2069,76 €
Subvention except. OGEC Rannée Animation Cirque	1000,00 €
TOTAL	7595,70€

Subvention versée aux associations des communes extérieures sur demande et à la condition qu'il y ait au minimum 10 membres habitant Rannée. Le Conseil Municipal accorde aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2018.
(20 février 2018)

■ **SUBVENTIONS 2018 - PÊLE MÊLE** - L'association Pêle Mêle Sports et Loisirs a adressé ses demandes de subventions 2018 : subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 3 651.94 € (estimatif 391.x9.34 €), subvention de fonctionnement : 2 547.20 €. Le Conseil Municipal accepte la demande de subventions de l'association Pêle Mêle Sports et Loisirs pour l'année 2018. (20 février 2018)

■ **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018** - Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour 2018 : pour les abonnés au service, prime fixe de 57 € HT et 1,60 € HT par mètre cube d'eau consommé. Pour les non-abonnés au service, prime fixe de 57 € HT et un forfait de 25 mètres cubes d'eau est appliqué par habitant au foyer (le prix du mètre cube étant fixé à 1,60 € HT). (21 novembre 2017)

■ **SUBVENTIONS 2017 - PÊLE MÊLE** - M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21/02/2017 il a été voté une subvention de 7 997.18 € au profit de l'association PELE-MELE pour 2017 (une subvention prévisionnelle liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 4 627.97 € et une subvention de fonctionnement : 3 369.21 €). Au cours de l'année 2017 il a été versé au titre de la subvention prévisionnelle de fréquentation 3 470.97 € ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 3 369.21 €. Au regard du nombre réel de fréquentations et du montant déjà versé à ce jour, la somme restant due s'élève à 134.27 €. Le Conseil Municipal accepte le montant définitif de la subvention pour 2017. (20 février 2018)

■ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017** - Les différents comptes administratifs de l'année 2017 sont présentés.

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES SUBVENTIONS	Proposition 2018
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50.00 €
Association de jumelage la Guerche - Ksiaz	58.00 €
ADMR	230.00 €
Outil en main	50.00 €
Les Restaurants du Cœurs en 2017 (Secours populaire en 2016)	50.00 €
DOJO Guerchais	50.00 €
Equi'Partage	50.00 €
CODEM de la Roche aux Fées	238.00 €
Les jongleurs Gym	50,00 €
TOTAL	826.00 €

Synthese des résultats - Budgets commune	
Résultat de clôture 2017 en fonctionnement	+278 734,52 €
Résultat de clôture 2017 en investissement	+53 417,78 €

Synthese des résultats - Budgets assainissement

Résultat de clôture 2017 en fonctionnement	+89 923,67 €
Résultat de clôture 2017 en investissement	+74 052,51 €

Synthese des résultats Budget Lotissement Ardenne 2

Résultat de clôture 2017 en fonctionnement	néant
Résultat de clôture 2017 en investissement	- 12 932,32 €

Synthese des résultats Budget Lotissement Ardenne 3

Résultat de clôture 2017 en fonctionnement	-0,32 €
Résultat de clôture 2017 en investissement	- 31 280,71 €

Synthese des résultats Budget ZA La Croix de la Barre

Résultat de clôture 2017 en fonctionnement	-1323,83 €
Résultat de clôture 2017 en investissement	- 138 502,34 €

A noter que les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

M. le Maire se retire de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part, approuve les comptes administratifs 2017. (20 mars 2018)

■ AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET COMMUNAL

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal. A noter qu'il y a une obligation de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement. Le compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 278 734,52€.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068, en section d'investissement : 278 734,52 €, décide de ne pas affecter de montant au compte 002, en section de fonctionnement. (20 mars 2018)

■ AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget assainissement, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget assainissement. Le compte administratif 2017 du budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de 89 923,67 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002, en section de

fonctionnement : 89 923,67 €, décide de ne pas affecter de montant au compte 1068, en section d'investissement. (20 mars 2018)

■ SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA CAPTURE, LE RAMASSAGE ET LE TRANSPORT DES ANIMAUX EN DIVAGATION ET/OU DANGEREUX

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il relève de la responsabilité des maires de lutter contre la divagation animale sur le territoire communal. Il est donc obligatoire de disposer d'une fourrière ou d'avoir signé une convention avec une fourrière.

Par conséquent une convention avec une fourrière doit être signée par M. le Maire.

« L'arche de nos compagnons » propose un contrat de prestation de services pour la capture et la gestion des animaux et divagation et/ou dangereux conclu du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. Le prix correspond à 0.70 € par an et par habitant soit 1110 habitants x 0.70 € : 777 € HT pour la prise en charge de 6 animaux non identifiés par an. Toutes captures supplémentaires seront facturés 169,33 € HT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire. (20 mars 2018)

■ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 - M.

FERRE, 1er Adjoint, présente les budgets primitifs 2018. Après avoir entendu les propositions reprises par M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 695 856,74 € et en section d'investissement à 1 101 738,64 €, le budget assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 144 583,67 € et en section d'investissement à 166 855,22 €, le budget du lotissement Ardenne 2 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 12 942,32 € et en section d'investissement à 25 864,64 €, le budget du lotissement Ardenne 3 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 43 956,03 € et en section d'investissement à 75 231,42 €, le budget de la ZA La Croix de la Barre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 147 148,34 € et en section d'investissement à 283 640,68 €. Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2018. (10 avril 2018)

■ SUBVENTIONS 2018 AU CENTRE SOCIAL

- Le Conseil Municipal doit valider l'inscription au budget des montants des financements prévus par la convention tripartite conclue avec le Centre Social et la CAF. Pour rappel les montants prévus sont les suivants : 13 000 € au titre des activités 2018, 11 000 € au titre du fonctionnement général du Centre Social. Le Conseil Municipal valide les montants prévus par la convention. (22 mai 2018)

■ MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2018 : AJOUT D'UN TARIF POUR DES REUNIONS DANS LA SALLE 1

- Considérant le besoin exprimé par des habitants de la commune de disposer d'une salle pouvant accueillir des réunions pour une dizaine de personnes, M. le Maire propose que le Conseil Municipal autorise la mise en location de la salle de réunion 1 et qu'un tarif soit donc ajouté aux tarifs municipaux pour cette location.

LOCATION DE LA SALLE DE REUNION 1 : le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants : gratuité pour les associations communales, 20 € pour « divers communes » ou « hors communes ». (22 mai 2018)

■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE 1 A L'ASSOCIATION « EVEIL MOI »

- M. le Maire rappelle que le Conseil a répondu positivement à la demande de la présidente de l'association « Eveil Moi » pour la mise à disposition de la salle 1 une fois par mois. Pour éviter d'avoir à faire un contrat à chaque fois, il est proposé de mettre en place une convention pour une année entre la commune et l'association. Le montant annuel proposé dans la convention correspond à neuf locations.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention jointe en annexe et autorise M. le Maire à signer la convention. (24 juillet 2018)

■ AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR DES COURS DE YOGA

- La commune a été sollicitée par un professeur de yoga de la Guerche de Bretagne pour proposer des cours sur la commune. Ces cours auraient lieu le lundi soir à la Salle Polyvalente. Il est proposé de mettre en place une convention entre la commune et le professeur pour fixer les règles de cette location et notamment la participation financière de 360 € que le professeur devra verser à la commune.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention jointe en annexe et autorise M. le Maire à signer la convention. (24 juillet 2018)

■ INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

- Conformément aux arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, une indemnité de conseil et une indemnité d'élaboration des documents budgétaires sont versées, annuellement, au receveur municipal. Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années. Le montant brut pour un taux de 100 % s'élève pour l'année 2018 à 407.47 €. Le Conseil Municipal, décide de maintenir le taux de 100% pour l'indemnité de conseil 2018, de dire que la dépense sera inscrite au budget 2018. (18 septembre 2018)

■ **SECOURS D'URGENCE** - Depuis la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal doit répondre directement aux demandes d'aide qui peuvent être formulées par les administrés. Le Conseil a déjà délibéré pour accorder au Maire et à l'Adjointe aux affaires sociales la possibilité de signer des bons de secours. Il convient néanmoins de fixer une liste des dépenses éligibles à ces bons de secours. Le Conseil Municipal décide de fixer les dépenses éligibles à un bon de secours à la liste suivante : produits alimentaires ; produits d'hygiène; factures d'énergie et d'eau ; aide au relogement en cas de sinistres, de dire que le montant maximum par bon s'élèvera à 1000 €, d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe aux affaires sociales à signer les bons de secours. Cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations. (18 septembre 2018)

■ LOCATION HALL DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

- Le Conseil Municipal a accepté que le hall de la Salle du Temps Libre soit loué pour un vin d'honneur lorsque la Salle Polyvalente est occupée et que la Salle du Temps Libre est disponible. La décision de réserver le hall n'est envisageable qu'au moment de la manifestation, afin de ne pas

entraver une éventuelle location de la Salle du Temps Libre. Les tarifs de location du hall pour un vin d'honneur seront les mêmes que ceux appliqués pour la salle polyvalente, soit 51 € pour les « divers commune » et 71 € pour les « hors commune ». *sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannée.

■ **LOCATION DE LA SALLE DE REUNION 1** - Le Conseil maintient les tarifs de l'an dernier : Gratuité pour les associations communales, 20 € pour les « divers communes » 20 €* pour les « hors communes »

*sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannée.

■ **LOCATION VIDEO-PROJECTEUR** - 30,00 € pour les particuliers et gratuité pour les associations

■ **LOCATION DU PODIUM** - Pour les associations 4 gratuits par an pour l'intégralité du podium, caution de 300 €, puis 30 € par location pour 8 m² et 2 € du panneau supplémentaire (maxi 30 m²). Pour les particuliers: 50 € pour les 8 premiers m² puis 4 € par panneau supplémentaire, caution de 300 €

■ **LOCATION DE L'AMPLIFICATEUR** - 30,00 € pour les particuliers et gratuité pour les associations

■ CONCESSIONS EN TERRE ET CINERAIRES

Concession en terre :

	30 ANS	50 ANS
ADULTE	300 €	500 €
ENFANT	50 % du prix de la concession adulte = 150 €	50 % du prix de la concession adulte = 250 €

	EMPLACEMENT + CAVURNE
15 ANS	150 € + prix de la caverne (se renseigner auprès de la mairie)
30 ANS	300 € + prix de la caverne (se renseigner auprès de la mairie)
50 ANS	500 € + prix de la caverne (se renseigner auprès de la mairie)

■ TARIF PÊCHE 2019 (16 octobre 2018)

	Commune	Hors communes
A l'année	25,00 €	35,00 €
A la journée	3,50 €	5,00 €

TARIFS MUNICIPAUX 2019

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2019 :

LOCATION DE SALLE		SALLE POLYVALENTE (80 personnes)			SALLE DU TEMPS LIBRE (270 personnes)			
		Avec ou sans cuisine	Salle 1	Salle 2	Sans cuisine	Avec cuisine	Salle 1	Salle 2
Journée	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	171 €	17 €	17 €	171 €	247 €	17 €	17 €
	Hors commune	247 €	17 €	17 €	247 €	371 €	17 €	17 €
Week-end et jours fériés	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	223 €	17 €	17 €	223 €	322 €	17 €	17 €
	Hors commune	322 €	17 €	17 €	322 €	482 €	17 €	17 €
Vin d'honneur	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	51 €	17 €	17 €	---	71 €	17 €	17 €
	Hors commune	69 €	---	---	---	112 €	17 €	17 €
Réunion concours ou exposition	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	51 €	17 €	17 €	71 €	---	17 €	17 €
	Hors commune	71 €	17 €	17 €	112 €	---	17 €	17 €
Autre	Club		---	---	65 €	---	---	---

■ **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019** - Le Conseil Municipal décide d'approuver le tarif suivant pour les abonnés : prime fixe de 60 € HT et 1,63 € HT par mètre cube d'eau consommé, d'approuver le tarif suivant pour

les non-abonnés : prime fixe de 60 € HT et un forfait de 25 mètres cubes d'eau appliqué par habitant au foyer (le prix du mètre cube étant fixé à 1,63 € HT), de dire que ces tarifs s'appliqueront au 1er janvier 2019. (16 octobre 2018)

Personnel

■ **CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATION** - M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018. Le Conseil Municipal décide la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. (21 novembre 2017)

2 158 € de l'INSEE. CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

■ **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2018** - Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif argent de poche pour l'année 2018, de dire que le montant alloué au dispositif sera de 2 000 €. (20 février 2018)

Feuille de logement enquêté ou non	0,55 €
Bulletin individuel	1,15 €
Séance de formation 1/2 journée	25 €
Séance de repérage	40€
Indemnités de déplacements secteurs ruraux	60€
Prime de fin de collecte	100€

■ **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS** - A titre indicatif, la commune percevra une dotation de

Urbanisme - Impôts

■ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018** - Monsieur FERRE, 1er Adjoint, propose de ne pas augmenter le taux d'imposition pour l'année 2018. Le Conseil Municipal décide de conserver les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit : taxe d'habitation : 15.23 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %. (20 mars 2018)

■ **CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ADS** - M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention relative au service commun d'instruction des ADS. Le Conseil Communautaire du 20 avril 2018, après avis du bureau des Maires du 26 février 2018 a validé l'avenant n°1 de la convention qui lie les communes de Vitré Communauté au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les évolutions portent sur : l'évolution des modalités de transfert de pièces pour prendre en compte la dématérialisation globale de la chaîne d'instruction, l'arrêt du coût unitaire de l'équivalent PC à la somme de 162 € pour 2017 et le coût prévisionnel 2018. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à ce service. (22 mai 2018)

■ **REVISION DU PLU - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD** - M. le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juin 2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'urbanisme (PLU). Conformément à l'article L.151-5 du code de l'Urbanisme, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PADD n'est pas soumis au vote mais à un débat conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme.

Les cinq objectifs du PADD sont :

- Asseoir la nouvelle dynamique démographique observée depuis 2013 et adapter la production de logements aux besoins pressentis

- Restructurer l'agglomération et les écarts de Rannée en lien avec l'agglomération de la Guerche-de-Bretagne tout en assurant le maintien du caractère identitaire de Rannée sur l'ensemble du territoire

- Adapter les orientations du développement économiques de Rannée aux projets intercommunaux et aux évolutions observées récemment localement

- Garantir la préservation des patrimoines de Rannée, son paysage et une trame verte et bleue de qualité entre la forêt de Rannée et les territoires voisins.

- Favoriser la créativité et l'innovation ayant pour objectif d'améliorer la qualité environnementale et de vie pour les habitants du territoire de Rannée.

Par ailleurs, des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés. M. le Maire relève qu'à ce jour, le registre des remarques mis à disposition du public dans le cadre de la concertation organisée pour la présente procédure n'a fait l'objet d'aucunes remarques.

Le Conseil Municipal acte de la tenue du débat prévue par l'article L.152-12 du code de l'urbanisme. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD. (24 juillet 2018)

■ **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA GUERCHE DE BRETAGNE** - Le Conseil Municipal de la Guerche de Bretagne a prescrit le 15 octobre 2014 la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. Lors de sa séance du 23 mai 2018 le Conseil Municipal de la Guerche de Bretagne a arrêté le projet de PLU.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable assorti d'une réserve concernant l'assainissement et la direction des eaux pluviales, prévu pour l'OAP n°6. (24 juillet 2018)

■ **TAXE D'AMENAGEMENT 2019** - La taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations. Elle doit contribuer au financement des équipements publics, la recette est donc inscrite au budget en section d'investissement. La commune doit fixer un taux avant le 30 novembre de l'année N-1 pour une applicabilité au 1er janvier de l'année suivante. Pour les communes, le taux doit être fixé dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %. La commune de Rannée a perçu en 2017 au titre de cette taxe 3 730 €.

Le Conseil Municipal fixe le taux communal de la taxe d'aménagement à 1,5 % pour l'année 2019. (16 octobre 2018)

Voiries et Réseaux

■ **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL DU BUDGET ASSAINISSEMENT VERS LE BUDGET COMMUNE : METHODE DE CALCUL** - M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à leurs fiches de poste, 2 agents du service technique de la commune de Rannée exécutent chacun 20 % de leur temps de travail au service

de l'assainissement. Par conséquent, M. le Maire propose d'établir un mode de calcul permettant d'apprécier les frais de personnel engendrés au profit du service assainissement. Il propose par ailleurs à ce que ces frais de personnel fassent l'objet d'un remboursement du budget annexe assainissement vers le budget principal communal et ce, chaque année.

Le Conseil Municipal décide d'établir le mode de calcul suivant : 20 % du salaire brut fiscal total de l'année ainsi que 20 % du total annuel des cotisations patronales, décide que les frais de personnel feront l'objet d'un remboursement du budget annexe assainissement vers le budget principal communal, chaque année au mois de décembre suivant ce mode de calcul, précise que les écritures comptables réalisées en décembre 2017 comporteront les années 2016 et 2017. (21 novembre 2017)

■ REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DU MATERIEL DU BUDGET ASSAINISSEMENT VERS LE BUDGET COMMUNE

- M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le tracteur et la tondeuse sont utilisés afin de procéder à l'entretien des Lagunes. Il propose à ce que ces frais d'entretien fassent l'objet d'un remboursement du budget annexe assainissement vers le budget principal communal et ce, chaque année. Il propose de prendre en compte les critères suivants =

- l'amortissement sur 8 ans du tracteur :
24 278.80 € / 8 = 3034.85 €
- l'amortissement sur 8 ans de la tondeuse Toro
= 24 282.40 € / 8 = 3035.30 €
- les dépenses de carburant
- les réparations diverses au cours de l'année écoulée pour le tracteur et la tondeuse.

Le Conseil Municipal décide que les frais d'entretien du matériel feront l'objet d'un remboursement du budget annexe assainissement vers le budget principal communal, chaque année au mois de décembre suivant les critères proposés cidessus. Il précise que les écritures comptables réalisées en décembre 2017 comporteront les années 2016 et 2017. (21 novembre 2017)

■ **DIA 4 RUE DE BRETIGNE** - M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 4 rue de Brétigné déposée par Maître ODY, Notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AA 49. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de 13 000 €, hors frais de notaire). (19 décembre 2017)

■ SMICTOM ANNEXE A LA CONVENTION D'ENLEVEMENT DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES

- M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le coût total de la redevance annuelle des ordures ménagères de la commune s'élève à 1 278.58 €.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'enlèvement des déchets. (16 janvier 2018)

■ VALIDATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

- Afin de financer les travaux d'aménagement du bourg, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 euros.

La Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire a proposé un emprunt avec les caractéristiques suivantes : montant 300.000 €, taux fixe de 1,54 %, amortissement progressif, périodicité de remboursement : trimestrielle, durée : 20 ans. Le Conseil Municipal valide l'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire. (20 mars 2018)

■ VALIDATION D'UN CREDIT RELAIS POUR FINANCER LA TVA DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

- Afin de financer la TVA des travaux d'aménagement du bourg, il y a lieu de recourir à un emprunt relais d'un montant de 110 000 euros. La Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire a proposé un crédit relais avec les caractéristiques suivantes : montant 110.000 euros, durée totale 2 ans, taux 0,38 %, périodicité trimestrielle, amortissement In fine, frais de dossier 300 euros. Le Conseil Municipal valide le crédit relais proposé par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire. (20 mars 2018)

■ **DIA AB 17 - 803 LA CROIX DE LA BARRE** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 803 La Croix de la Barre déposée par Maître VIGNERON, notaire à Rannée et cadastrée AB 17. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de vente : 43 000 € hors frais de notaire). (22 mai 2018)

■ **DIA AB 152 - 671 LA CROIX DE LA BARRE** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 671 La Croix de la Barre déposée par Maître ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AB 152. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de vente : 190 000 € hors frais de notaire). (22 mai 2018)

■ **PROMESSE D'ACHAT LOT 4 LOTISSEMENT ARDENNE 2** - M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la promesse d'achat du lot n°4 du lotissement de l'Ardenne 2 d'une contenance de 683 m² à 40 € H.T.

(régime TVA sur la marge applicable) par M. et Mme VISSAULT. Le Conseil Municipal accepte l'achat et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette vente. (22 mai 2018)

■ **DIA AA 134 - 5 AVENUE DE L'ARDENNE** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 5 avenue de l'Ardenne déposée par Maître ODY, notaire à La Guerche-de-Bretagne et cadastrée AA 134. Le prix de vente a été fixé à 48 000 € hors frais d'acte notarié. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus. (24 juillet 2018)

■ **SIEFT - RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2017** - M. le Maire donne lecture du rapport fourni par le SIEFT. Les éléments suivant en ressortent :

Caractérisation technique du service : 41 communes desservies, 51 118 habitants desservis / 1 131 057 m³ prélevé / 2 881 706 m³ achetés à d'autres services / Total mis en service 3 918 919 m³. Une consommation en hausse de 5.86% par rapport à l'année 2016

Tarification de l'eau : hausse de la facture sur le prix au m³ de 2.19% (2,35 € en 2016 / 2,40 € en 2017) s'expliquant par la plus grande part prélevée par l'Agence de l'eau au titre de la préservation des ressources.

Indicateurs de performance : rendement de réseau du distribution de 81.1 % en 2017 (3 179 578 m³ vendus pour 3 918 919 m³), indice linéaire de pertes en réseau : 1.1 m³ / Km / j, 100 % des analyses conformes

Financement des investissements : travaux réalisés par le syndicat : 43 394 671 € HT (dont 2 945 165 € HT pour le programme d'extension et de renouvellement de canalisation) 5 255 000 € prévus en 2018. Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport du SIEFT sur la qualité et le prix de l'eau potable pour l'année 2018. (18 septembre 2018)

la modification du nom du budget annexe pour la Croix de la Barre. Il est en effet enregistré comme Zone Artisanale. Afin de rectifier le nom dans leurs services, il est demandé au Conseil Municipal d'entériner le nom « Lotissement de la Croix de la Barre » par délibération. Le Conseil Municipal modifie le nom du budget annexe concernant la Croix de la Barre comme suit « Lotissement de la Croix de la Barre » (16 octobre 2018)

■ **MODIFICATION DU NOM DU BUDGET DE LA CROIX DE LA BARRE** - M. le Maire expose, le trésor public demande

Médiathèque

Le Rouedad c'est un réseau de 5 médiathèques, La Guerche-de-Bretagne, Domalain, Moulins, Rannée et Visseiche, un choix parmi plus de 38000 livres, 1500 DVD, 1500 CD. L'adhésion est familiale et coûte 11€ pour une année. Une navette achemine toutes les 2 semaines les réservations des lecteurs.

des accueils de classes, du portage de livres, des animations d'activités manuelles,...

Initiation à l'informatique : la médiathèque propose, chaque lundi, quatre créneaux de 45 minutes (13h30/14h15 - 14h15/15h - 15h/15h45 - 15h45/16h30) en individuel et sur inscription. Information et inscription par mail ou téléphone.

La médiathèque de Rannée, c'est une équipe de 26 personnes dont 24 bénévoles, qui s'occupent des ouvertures au public,

Les animations en 2018



Décoration pour Pâques



Présentation du Cubetto à la classe des maternelles.





Atelier « Fabrication d'une BD connectée » dans le cadre du Mois du Multimédia



Présentation du Casque de réalité virtuelle, dans le cadre du Mois du Multimédia.



Exposition réalisée par JC Lamoureux, de 500 cartes postales de la Guerre 14-18, des revues militaires et des objets de l'époque.



Conférence d'Eric Chopin sur le quotidien vécu par son grand-oncle Julien Chopin.

Médiathèque Municipale de Rannée
4, avenue de l'Ardenne
Tél 02 99 96 09 46
mediatheque.rannee@gmail.com
www.rouedad-portesdebretagne.net
Myriam VERGER

Ouvertures
Mardi de 17h30 à 19h
Mercredi et samedi de 10h30 à 12h - 15h à 17h

Communiqué – novembre, décembre 2018

Aymeric Massiet du Biest et Monique Sockath,

Conseillers départementaux du canton de la Guerche-de-Bretagne
pour les Journaux municipaux et Sites Internet des communes du canton

Chères habitantes, Chers habitants du « Grand Canton de La Guerche-de-Bretagne ! »,

Depuis 3 ans et demi que nous agissons ensemble, il ne se passe pas un jour que nous ne consacrons au devenir de notre territoire, le Canton de La Guerche-de-Bretagne.

A cheval entre Vitré Agglomération et la Roche-aux-Fées Communauté, situé entre la Route Nationale 157 et la Route Départementale 775 dont la mise en 2x2 voies vers Martigné-Ferchaud se finalise, fort de ses 31 communes et de ses plus de 40 000 habitants (canton le plus étendu du département d'Ille-et-Vilaine), notre canton, bénéficie d'atouts indéniables qui concourent à le rendre particulièrement dynamique.

Canton rural innovant, notre territoire est riche de ses femmes et de ses hommes, de ses communes et de son terroir, de ses activités économiques et de ses innovations, de sa solidarité. Cette année, encore, nous avons pu constater cette vitalité à laquelle nous participons tous.

En 2018, en tant qu'élus représentants notre canton au sein du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine nous avons agi et accompagné activement la prise en charge de nos aînés, des personnes en situation de handicap et de l'insertion sociale et professionnelle en participant à différentes instances locales et départementales (EHPAD, CLIC, MAIA, Mission Locale des Jeunes...). Malgré la fermeture annoncée de l'EHPAD du Theil-de-Bretagne à « La Rigaudière », décision qui a manqué de concertation et qui est préjudiciable pour notre territoire, nous continuons à soutenir le Chantier d'insertion « Le Pays fait son Jardin » installé sur ce site.

En matière de développement territorial et économique, nous avons favorisé la réalisation d'un certain nombre de projets structurants comme le projet immobilier « l'Ilot d'Anjou » à La Guerche-de-Bretagne, la rénovation du complexe sportif (football, handball...) de Retiers et un certain nombre de services de proximité dont la création d'une micro-crèche à Argentré-du-Plessis, l'ouverture et la rénovation de commerces comme à Eancé ...

Nous nous positionnons en faveur des transports durables pour tous en nous impliquant énergiquement pour la sauvegarde et la rénovation de la ligne ferroviaire Rennes - Châteaubriant, celle-ci étant essentielle pour l'attractivité du sud du canton.

Nous avons appuyé les décisions en faveur de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du canton, en l'occurrence, les étangs de Marcillé-Robert et de Martigné-Ferchaud (soulignons l'inauguration en septembre dernier du sentier d'interprétation de l'Etang de la Forge à Martigné, un « pur bonheur pour la randonnée et l'évasion ») ; soutenu la mise en place d'actions aux bénéfices des exploitations agricoles de notre canton ; défendu le soutien à la Foire Expo de Retiers, véritable institution populaire ; œuvré pour la sécurité de tous (travaux de rénovation du Centre d'incendie et de Secours (CIS) du Pertre, travaux de sécurité routière sur les Routes Départementales...).

En 2019, nous continuerons à nous investir chaque jour à vos côtés pour qu'ensemble nous relevions les défis qui nous attendent.

Nous vous souhaitons une belle année 2019, qu'elle soit synonyme de réussite et de bonheur.

Aymeric MASSIET du BIEST et Monique SOCKATH
Conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine
Canton de La Guerche-de-Bretagne

Pour nous contacter :

Secrétariat des élus UDC 35, 1 avenue de la Préfecture -CS 24218 - 35 042 Rennes Cedex ; tél. : 02 99 02 35 17 ;
mail : udc35@ille-et-vilaine.fr ; site Internet : www.ille-et-vilaine.fr

Canton de La Guerche-de-Bretagne - 31 communes :

Arbrissel, Argentré-du-Plessis, Avelles-sur-Seiche, Bais, Brielles, Chelun, Coësmes, Domalain, Drouges, Eancé, Essé, Etelles, Forges-la-Forêt, Gennes-sur-Seiche, (La) Guerche-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Moulins, Moussé, Moutiers, (Le) Pertre, Rannée, Retiers, Sainte-Colombe, Saint-Germain-du-Pinel, (La) Selle-Guerchaise, (Le) Theil-de-Bretagne, Thourie, Torcé, Vergéal, Visseiche.

Le projet d'aménagement du bourg

DÉPENSES

Dépenses comprises dans le périmètre du marché			
Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	TECAM	25 241,60 €	30 289,32 €
Lot n° 1 -Terrassement Voirie assainissement	COLAS	523 646,71 €	628 376,05 €
Lot n° 2 - Réhabilitation assainissement EU	VIDÉO INJECTION	17 190,00 €	20 628,00 €
Lot n° 3 Espaces verts	Sarl LARDEUX	8 896,57 €	10 675,88 €
TOTAL MARCHÉ		574 974,88 €	689 969,86 €
Dépenses hors périmètre du marché			
Intitulé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Mission SPS	BUREAU VERITAS	1 666,81 €	2 000,17 €
Déplacement Monument aux morts	Desmots - Racineux Besnard	18 670,14 €	18 872,13 €
Matériaux muret cimetière	Divers	1 915,84 €	2 299,01 €
Effacement réseaux RD 178	SDE 35	128 001 €	128 001 €
Rénovation éclairage public rue de l'église et rue St-Lazare	SDE 35	25 895,05 €	25 895,05 €
Localisation Signalisation	Département	2 853,40 €	2 853,40 €
TOTAL HORS MARCHÉ		125 057,86 €	125 976,38 €
TOTAL		684 749,94 €	797 606,91 €



RECETTES

Financements extérieur		
Intitulé	Financeurs	Montant
Fond de concours travaux	VITRE COMMUNAUTE	138 000,00 €
Amende de police	ETAT/DEPARTEMENT	16 000,00 €
Fonds de concours études	VITRE COMMUNAUTE	4 000,00 €
Participation aux enrobés	DEPARTEMENT	18 600,00 €
DETR	ETAT	120 000,00 €
Enveloppe parlementaire	SENAT	10 000,00 €
Fond de concours	REGION	34 292,00 €
TOTAL EXTERNE		340 892,00 €
Financement communal		
Intitulé		Montant
Emprunt	CAISSE D'EPARGNE	300 000,00 €
Crédit relais TVA	CAISSE D'EPARGNE	110 000,00 €
Autofinancement		46 714,00 €
TOTAL COMMUNAL		456 714,91 €
TOTAL		797 606,91 €



ECOLE Ste-Anne Rannée

La rentrée 2018 a vu le regroupement des classes du RPI Rannée - Drouges sur le site de Rannée. Un site pour 2 écoles, avec un chef d'établissement, Philippe GARNIER, et une responsable de site, Marine RICHARD. Les bénévoles de l'OGEC ont transformé l'ancienne garderie en classe afin d'accueillir les CP - CE1.

Effectifs : 102 élèves répartis sur 5 classes.

La garderie accueille les enfants à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30. Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des besoins des familles.

Les enfants vont à Brétigné pour le déjeuner servi de 12h00 à 13h00.

L'année 2017/2018 était placée sous le signe du cirque. Pendant une semaine, le cirque Alexandro Klissing s'est installé à Brétigné. Les enfants scolarisés à Drouges sont venus à Rannée (l'école est passée de 4 classes à 6 classes) afin de pouvoir s'initier aux différentes activités du cirque : trapèze, ruban, jonglerie... Le vendredi soir, ils ont réalisé un spectacle afin de montrer à leurs parents et leurs familles ce qu'ils avaient appris. Fin juin, de nouvelles interventions par bing bang circus ont permis de faire un spectacle le jour de la kermesse. Ce projet a pu avoir lieu grâce à l'aide financière des municipalités de Rannée et Drouges. Merci beaucoup pour ce soutien.

Pour cette année 2018/2019, les enseignants ont choisi le thème de la mer. Les enfants de GS CP et CE1 iront 3

jours à Perros-Guirec et les CE2 CM1 CM2 iront 1 semaine à Préfailles. Avant de partir, ils iront aux Champs Libres à Rennes pour découvrir des expositions sur le milieu marin.

Tout au long de l'année, les enfants vont à la médiathèque, participent aux journées sportives interécoles, à la journée fraternité. Ces temps forts sont des moments d'ouverture, de partage et d'enrichissement !

Les classes sont équipées de vidéoprojecteurs numériques interactifs (via Vitré communauté). Ces équipements permettent la mise en œuvre de pédagogies innovantes et ambitieuses au service de la réussite des élèves.

Composition du bureau OGEC :

Catherine BRIANTAIS (présidente), Christophe JULIOT (vice président), David LION (secrétaire)
Jessy COURAUD (trésorière), membres : Nuno BERNARDO, Jérôme GILET, Mélanie MARIE, Anne-Françoise PORCHER

Pour contacter l'école :

Philippe GARNIER : 02 99 96 27 18
Mail : rpiranneedrouges@gmail.com
ogec-ranee@orange.fr
Catherine BRIANTAIS

Ripame

Relais Intercommunautaire Parents Assistants Maternels Enfants

Hier appelé, le relais des assistants maternels ou RAM, il était géré par la CAF.

Il avait pour but exclusif d'informer et de conseiller les familles et assistants maternels.

Suite au désengagement de la CAF dans le fonctionnement de ce relais, il a été décidé de mettre en place un RIPAME qui associe 11 communes (Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etreilles, La Guerche de Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, Saint Germain du Pinel, Torcé et Vergéal).

La CAF 35 aura désormais pour rôle de donner son agrément, d'apporter son expertise et de financer avec les communes ce service.

Le RIPAME va alors répondre à quelques principes : neutralité, gratuité, ouvert pour tous, et participation de professionnels.

Sa fonction se résume en trois axes :

- Pour les parents : informations concernant l'accueil et la garde de jeunes enfants, aide aux employeurs (contrats de travail, démarches administratives.)
- Pour les communes : Nouveau service public en direction des familles.
- Nouvelles prestations : Création d'espaces jeux, organisation de conférences, de temps

d'échanges, des animations thématiques.

Sa mise en place a nécessité d'embaucher deux animatrices de RAM à temps plein et une animatrice d'espace jeux à temps partiel (0.2 ETPR), qui assurent leur mission d'informations et d'animations.

Le siège administratif se situe à Argentré du Plessis.

Des permanences physiques hebdomadaires se tiennent une demi-journée par semaine à la Guerche de Bretagne et à Argentré du Plessis, sur rendez-vous pour les autres communes.

Les permanences téléphoniques sont également mises en place.

En ce qui concerne notre commune, nous sommes rattachés à la commune de La Guerche. Assistants maternels et parents peuvent se rendre à l'espace jeux de la Guerche de Bretagne.

[Pour plus de renseignements, rendez-vous sur ripame@argentré-du-plessis.fr](mailto:ripame@argentré-du-plessis.fr)



Karine BODIN, 2^e Adjointe

L'ECOLE du RPI concentré Rannée - Drouges

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les écoles Sainte Anne de Rannée et Sainte Marie de Drouges compte désormais une association APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et une association OGEC (Organisme de Gestion d'un Etablissement Catholique). Philippe GARNIER, assure la fonction de chef d'établissement du RPI concentré dans son ensemble. Poursuivant le même objectif, l'OGEC et APEL œuvrent activement au bon fonctionnement de l'école.

Ainsi, des actions sont organisées tout au long de l'année par l'APEL pour les enfants du RPI. Les bénéfices récoltés des manifestations servent en partie à réduire le coût des sorties scolaires, à aider les familles à financer les voyages scolaires, à acheter du matériel pédagogique pour l'école ... Et une partie de ces bénéfices sont reversés également à l'OGEC.

Calendrier des prochaines manifestations organisées par l'APEL pour l'année 2018-2019

Par son succès, la collecte de papier se poursuit cette année. Elle se déroule de manière générale le 1er samedi de chaque mois de 10 à 12h dans les écoles de Drouges et Rannée, parents d'élèves mais également habitants des communes apportent leurs papiers, journaux, et autres prospectus. Les permanences sont assurées par les parents d'élèves. Le papier est ensuite vendu à une entreprise de tri. Bénéfices perçus en moyenne par benne collectée : 800 €. Un succès grandissant ! Cet argent est ensuite utilisé afin de soutenir les achats de matériels pédagogiques de l'école (informatique, loisirs, manuels scolaires, matériel de motricité...).

GOÛTER DE NOËL, vendredi 21 décembre 2018, COUR DE L'ÉCOLE . Visite du père Noël dans les classes et animations pour les enfants, goûter partagé avec les parents pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent activement pour notre école.



SOIREE CHOUROUTE, SAMEDI 22 FEVRIER 2019, Salle des fêtes de Drouges.

PORTE- OUVERTE de l'école au printemps 2019 (Date à communiquer)

KERMESSE DIMANCHE 16 JUIN 2019, ESPACE DE BRÉTIGNÉ. Les familles se dépassent pour faire en

sorte que cette journée dédiée aux enfants soit réussie ! Chaque secteur prépare son char pour le défilé avec un départ de l'école programmé à 11H30. Ensuite une multitude de jeux et d'activités est proposée dont la ballade à poney, la fabrication de pain... Une journée dans la bonne humeur, pour offrir aux enfants de notre école des souvenirs impérissables.

VIDE GRENIER, DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2019, Terrain de foot de Drouges

Voici la nouvelle équipe A.P.E.L . du RPI Drouges-Rannée :

Présidente : Nathalie OLIVRIE

Vice-Présidente : Lucile CHEDEMAIL

Trésorier : Gaëtan ALLAIN

Vice-Trésorière : Valérie HALOUZE

Secrétaire : Aurélie MAZURAS,

Vice-secrétaire : Chantal NOUVEL

Membres : Marie-Anne HARDY, Olivier TOUCHARD, Jean-Charles RACAPE, Emmanuel MARIE, Anthony CADO, Sophie BOURNICHE, Céline CORNEE, Cécile GEFFRAY.



1^{er} rang (de gauche à droite) :

Marie-Anne HARDY, Nathalie OLIVRIE, Cécile GEFFRAY, Anthony CADO

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Valérie HALOUZE, Céline CORNEE, Aurélie MAZURAS, Gaëtan ALLAIN.

Absents sur la photo :

Lucile CHEDEMAIL, Olivier TOUCHARD, Chantal NOUVEL, Jean-Charles RACAPE, Emmanuel MARIE, Sophie BOURNICHE

Pour tout contact : apel-ranee@orange.fr

L' A.P.E.L. ne vit et n'est représentative que grâce à la présence des parents, à leur engagement et à leur action bénévole. Son souffle et son dynamisme reposent sur eux. Porteurs de convictions fortes, ils donnent de leur temps libre avec la volonté d'œuvrer au service des enfants et de leur famille.

C'est pourquoi, il est important chaque année, que chaque parent d'élève s'investisse un peu dans les manifestations. Nous avons besoin de vous !! Et comptons sur vous !!

L'équipe A.P.E.L.

Commémorations

8 mai

Cette commémoration du 8 mai 2018 fut suivie de l'inauguration du nouvel emplacement du monument aux morts ; un vin d'honneur servi dans le parc de la mairie vint clore cette matinée



11 novembre

Il était 11 heures du matin ce 11 novembre 1918 lorsque les hostilités prirent fin après 4 années de combats les plus meurtriers que la France ait connus. Pour se souvenir de ce sacrifice l'on commence à ériger des Monuments aux Morts partout en France. 100 ans plus tard ce 11 novembre 2018 nous continuons à perpétuer leurs mémoires afin que les années de paix que nous connaissons aujourd'hui continuent et que nous ne répétions pas les erreurs qui ont conduit à ce terrible conflit

11 novembre 2018

Cent ans après les cloches ont rassemblé une population plus nombreuse que les années passées : de 87 ans à la maternelle. Un court défilé emmené par l'harmonie de l'Avenir Rannéen a permis la mise en place devant le Monument aux Morts. Puis Monsieur le Maire, accompagné de l'Adjudant Chef de la Brigade de Gendarmerie de La Guerche, du Président des Anciens Combattants, des deux drapeaux de la section, sont allés accueillir le drapeau d'origine de nos anciens de 1914/1918, les couleurs et la gerbe au bas des marches de la mairie. Déroulement de la cérémonie : à l'énoncé des onze noms des poilus tués en 1918, un bouquet tricolore a été déposé au pied du Monument par un élève de CM accompagné du petit frère ou petite sœur de maternelle. Une gerbe a été également déposée par M. le Maire et le Président des Anciens Combattants en mémoire des 87 poilus de Rannée. Après la Marseillaise, lecture par un conseiller municipal d'une lettre de Julien CHOPIN écrite deux heures avant l'Armistice, puis l'Hymne Européen. A l'issue de la cérémonie, vin d'honneur offert par la municipalité.

Le Président des Anciens Combattants, Pierre RICHER

Pourquoi devenir Citoyen de la Paix ?

Première et Seconde guerre mondiales, Indochine,

Algérie, Liban, Ex-Yougoslavie, Afghanistan, aujourd'hui Mali et Centrafrique...

Ces engagements des Armées Françaises ne doivent pas nous laisser indifférents, même s'ils sont lointains, dans le temps ou dans l'espace. Derrière ces conflits, ce sont des hommes et des femmes, jeune le plus souvent, qui nous ont permis, par leur engagement, volontaire ou par devoir, par leurs sacrifices, de préserver notre cadre de vie, nos familles, notre Nation... Aujourd'hui, plus que jamais retrouvons-nous ensemble derrière notre drapeau BLEU, BLANC, ROUGE.

Aujourd'hui, les derniers Poilus de la Première Guerre Mondiale sont morts et les derniers combattants de la Seconde Guerre approchent ou dépassent tous les 90 ans. Il importe pourtant que le souvenir de leurs actes, de leur abnégation et de leur courage, que le témoignage de la guerre, leur survivent pour éviter aux générations futures de connaître les mêmes affres.

Les Vétérans ne pouvant plus à eux seuls assurer cette mission, il nous incombe à nous « CITOYENS » ordinaires, de reprendre leur flambeau pour, à notre tour, témoigner et transmettre aux jeunes générations la mémoire des sacrifices des combattants et des victimes civiles. C'est la raison d'être des « Citoyens de la Paix », intégrés à la section locale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre.

Nous avons à témoigner de ces moments de vérité auprès des jeunes générations qui ont le droit de savoir, afin qu'elles ne disent pas un jour, lorsque nous ne serons plus là « ils ne nous avaient rien dit ».

Cette nouvelle section bénéficie du soutien de la Municipalité.

Nous invitons toutes les personnes intéressées, homme ou femme, à prendre contact auprès du Président des la section ACPG-CATM... de la commune.

Extrait de l'article de C. DEROUINAUX, tiré de la revue Trait d'union CPG-CATM-TOE veuves et citoyens de la paix d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor n° 407 juillet 2016,



Pierre Richier, Président des Anciens Combattants
Hervé Rebours

Vitré communauté

Réseau des bibliothèques et des médiathèques Vitré Communauté tisse un réseau avec les bibliothèques et les médiathèques du territoire. Ce partenariat est défini autour de trois actions : un catalogue et un portail commun, un programme d'animations à l'échelle intercommunale ainsi que l'achat et la mise en commun de ressources informatiques. A partir du 1^{er} janvier 2019, les médiathèques qui voudront rentrer dans le réseau de lecture publique devront signer une convention avec la communauté d'agglomération. Elles bénéficieront des financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne et du département pour leurs investissements et leurs achats de matériel notamment informatique.

Plus généralement, les habitants pourront accéder à la base de documents du département. Réseau de transport rural Vitré Communauté propose, à ses habitants, un réseau de transport rural gratuit qui converge vers Vitré. Dix lignes de bus desservent ainsi l'ensemble du territoire pendant les vacances scolaires.

- Quatre lignes circulent les lundi et jeudi :
 - Ligne 1 : St Didier > Vitré
 - Ligne 2 : Val D'Izé > Vitré
 - Ligne 3 : Montreuil-des-Landes > Vitré
 - Ligne 4 : Princé > Vitré
- Cinq lignes circulent les mardi et vendredi :
 - Ligne 5 : Le Pertre > Vitré
 - Ligne 6 : Brielles > Vitré
 - Ligne 7 : La Selle Guerschaise > Vitré
 - Ligne 8 : Visseiche > Vitré
 - Ligne 9 : Moulins > Vitré
- Une ligne qui circule du lundi au samedi en juillet et août :
 - Ligne 10 : Vitré > Saint-M'Hervé/Base de loisirs

Les horaires sont disponibles dans les communes,



à l'accueil de Vitré Communauté et sur le site : www.vitrecommunaute.org

Rénovation énergétique de l'habitat : Attention aux démarchages abusifs

La Maison du Logement et l'Espace INFO ENERGIE de Vitré Communauté constatent de plus en plus de cas de pratiques douteuses de la part d'entreprises indélicates sur le territoire (discours mensongers, pression du vendeur à signer rapidement, contrats antidatés, tarifs exorbitants, etc.) et vous invitent à la vigilance. Le démarchage se déroule souvent par téléphone ou à domicile. Certains commerciaux démarchent de façon « agressive » en « pressant » les personnes pour qu'elles signent rapidement et réalisent des travaux de rénovation à des coûts exorbitants.

Attention aux argumentaires mensongers. Par exemple, des entreprises peuvent ainsi annoncer que

le Diagnostic de Performance énergétique ;DPER est devenu obligatoire, et qu'un logement non rénové sera soumis à une taxe supplémentaire. Ceci est faux. Le Diagnostic de Performance énergétique (DPER n'est obligatoire qu'en cas de vente ou de mise en location d'un bien immobilier. Et aucune nouvelle taxe n'est prévue.

QUELQUES BONS RÉFLEXES :

- > Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- > Prenez le temps de la réflexion et de la comparaison avec d'autres devis.
- > En cas de signature lors du démarchage téléphonique ou à domicile, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours.
- > Privilégier les entreprises locales et assurez-vous que l'entreprise bénéficie bien des labels de qualités annoncés et des qualifications professionnelles nécessaires (site internet : faire.fr)

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a publié des fiches pratiques à destinations du grand public sur les pratiques commerciales trompeuses dans le secteur de la rénovation énergétique. Vous trouverez ci-dessous une des fiches pratiques :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/pratiques-commerciales-trompeuses-dans-secteur-renovation-energetique>

En cas de doute, la Maison du Logement pourra étudier le devis, vérifier l'éligibilité des travaux aux aides financières et apporter un regard objectif, neutre et gratuit sur la pertinence des travaux proposés.

Maison du Logement

47 rue Notre-Dame

35500 VITRE Contact : 02 99 74 02 87

<http://vitrecommunaute.habitatpaysdevitre.org/>

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE Tél : 02.99.96.23.34
E Mail : mairie.rannee@wanadoo.fr Site Internet : www.rannee.com

Secrétaire de Mairie : Florence JEGOU
Adjoint Administratif : Myriam CLOUHET GAILLARD
Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et le samedi de 08h30 à 11h00

Permanences sur rendez-vous :

Gérard CHOPIN, Maire : du lundi au samedi
Guy FERRÉ, 1^{er} Adjoint chargé des finances, de la communication et de la prévention sécurité
Karine BODIN, 2^{ème} Adjointe chargée des affaires sociales, de la vie associative, des sports, des loisirs et de la culture
Myriam MALECOT 3^{ème} Adjointe chargée des services techniques et de l'aménagement des espaces ruraux et urbains, du développement durable et assainissement

Architecte- Conseils

Le Département met à disposition des particuliers un **service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme** (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes-conseillers. Monsieur Pascal LESOURD, architecte conseils, vous reçoit, sur rendez-vous auprès des mairies de Vitré, Bais, Louvigné de Bais/Châteaubourg, La Guerche, et Domalain. Les permanences sont affichées sur le panneau à l'extérieur de la mairie.

Culte

Presbytère de la Guerche :
02.99.96.22.10 - Abbé Joseph SICOT
Office à Rannée :
messe le samedi à 18h00
Permanence de la Paroisse :
salle paroissiale de La Guerche 25, rue Neuve
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

Médiathèque

Responsable : Karine BODIN
Salariées : Myriam VERGER,
Myriam CLOUHET GAILLARD
Ouverture :
mardi de 17h30 à 19h00
mercredi et samedi de 10h30 à 12h00
et de 15h00 à 17h00
Adresse : 4 avenue de l'Ardenne
tél. : 02.99.96.09.46

Enseignement

Ecole Sainte Anne
25 avenue de l'Ardenne tél : 02.99.96.27.18
e mail : rpiranneedrouges@gmail.com
Directeur : Philippe GARNIER
Garderie : de 07h30 à 18h30
(enfants à partir de 2 ans)

Associations

A.C.P.G. - C.A.T.M.
RICHER Pierre 02 99 96 24 51
A.P.E.L.(Ass. Parents Ecoles Libres)
VALLE-OLIVRIE Nathalie 06 12 06 59 37
A.R.R.P. (Ass. Rando. Péd. Rannée Drouges Moussé)
LEPAGE BRUNO 02 99 96 38 04
ASSOCIATION SAINT-LAZARE
LARDEUX Francis 02 99 96 32 53
AVENIR-RANNEEN MUSIQUE
MUSIQUE MOREL Laurent 06 23 98 28 58
FESTI-BALADE FERRE Camille 02 99 96 19 49
CLUB DE LA VALLEE DE L'ARDENNE
BECAN Annick 02 99 96 32 40
O.G.E.C. (Organisation et Gestion des Ecoles Catholiques)
BRIANTAIS Catherine 02 99 96 00 30
R.C.R.G. - RACING CLUB
LEVEQUE Maurice 06 46 20 14 91
OLLIVRY Martial 06 76 73 74 94
RANNEE SYMPHONIE FLEURIE
FILATRE Noël 02 99 96 24 48



Implantée depuis plus de 70 ans sur tout le territoire français, l'ADMR est une association de proximité qui intervient sur votre commune.

L'ADMR du pays de La Guerche intervient sur les communes de Availles sur

Seiche, Drouges, la Guerche de Bretagne, la Selle Guerchaise, Moussé, Moutiers et Rannée. Elle propose un soutien au domicile des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et emploie des professionnels qualifiés et compétents pour répondre à vos attentes.

L'association offre un éventail de prestations modulables selon vos besoins : aide à la personne (aide à la toilette, aide au lever/coucher...), entretien du logement, entretien du linge, repassage, aide aux repas, accompagnement (aide aux courses, sorties...), garde d'enfants. Ces interventions à domicile vous permettent de mieux organiser votre vie, surmonter des difficultés passagères, conserver votre autonomie.

L'association met en place des animations collectives à destination des personnes aidées telles que des après-midi récréatifs autour du jeu, des goûters crêpes, châtaignes ... afin de favoriser la convivialité et rompre l'isolement.

L'ADMR conventionnée avec les caisses d'allocations familiales (CAF, MSA), le conseil départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie APA, Prestation Compensatoire du Handicap PCH, aide sociale), les caisses de retraites, des mutuelles ou assurances vous permet selon votre situation d'avoir accès à des aides financières et vous aide à constituer votre dossier.

Vous pouvez également bénéficier de réduction ou crédit d'impôts (jusqu'à 50%) selon loi de finances en vigueur et sous certaines conditions. Les CESU préfinancés sont acceptés.

N'hésitez pas à nous contacter

La secrétaire vous accueille le mardi et vendredi de 9h30 à 12h.

La consultation des messages est assurée en dehors de ces horaires d'ouverture au public.

DEVENEZ bénévole à l'ADMR !!

- Vous vous intéressez à la vie de votre commune ?
- Vous souhaitez contribuer au bien-être des personnes âgées, des familles ?
- Vous aimez les contacts ?
- Vous avez un peu de temps libre et envie de vous rendre très utile ?

A l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.

N'hésitez plus, nous avons besoin de votre aide et nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre équipe locale de bénévoles, contactez-nous :

ADMR DU PAYS DE LA GUERCHE

21 promenade du grand mail
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
Tel / Fax : 02 99 96 31 93
Mail : admrguerche@admr35.org

Etat civil 2017/2018

Naissances

19 novembre 2017 ----- La Grimbaudière
Arthur SANTOS ROGRIGUES
24 novembre 2017 ---- La Croix de La Barre
Hugo MALINGE
15 décembre 2017 ----- La Pletterie
Audrey GAUTIER POTTIER
20 décembre 2017 ----- 1 rue Saint Lazare
Mayron GLET
29 janvier 2018 ----- Maubusson
Noé BELLIER
8 février 2018 ----- La Noë Robin
Marius DELONGLÉE
11 février 2018 ----- 4 rue de Brétigné
Hélina LE MENN
13 février 2018 ----- 5 rue des coquelicots
Andreea MOISE
14 mars 2018 ----- La Rivière
Maëlys DAGUIN

29 juillet 2018 ----- Montboury
Lily HAMON
21 août 2018 ----- 12 rue Georges Bizet
Sasha MARTINS
17 septembre 2018 2 place Julien CHOPIN
Kévin et Noah HOUÉIX
28 septembre 2018 ----- La Rocherie
Peter ROBERT
23 octobre 2018 ---- 24 rue Georges Bizet
Jeanne RIBAUT
07 novembre 2018 -- 16 avenue de l'église
Mathéo LEMAITRE



Décès

14 décembre 2017 -----
Michel RACAPÉ
13 février 2018 -----
François ROUGET
4 mars 2018 -----
Jérémy DELESTRE
23 mars 2018 -----
Victor MEIGNAN
16 juin 2018 -----
Marie Thérèse BLIN
13 août 2018 -----
Yvonne BLANCHARD
23 août 2018 -----
Marcel VERGET
1er octobre 2018 -----
Jean GÉRAULT
15 octobre 2018 -----
Kendal GATTINO
10 décembre 2018 -----
Yannick CORVÉ

Centre Social

Le centre de loisirs a accueilli 40 enfants soit 23 familles différentes durant l'été.

Il a été proposée 4 semaines d'animations à thèmes : sens et émotions, la nature, bouge ton corps et autour de l'eau

Nous avons pu noter, une belle ambiance, une bonne entente avec les enfants, entre animatrices et avec les parents.

Une relation de confiance s'est installée grâce au nombre d'enfants (une vingtaine par jour) qui permet leur connaissance ainsi que leur rythme. Les enfants ont profité de leurs vacances et ils étaient contents de venir au centre de loisirs. Ils ont participé à l'élaboration des règles, à la préparation de la table, au ménage, au goûter...ils ont découvert leur environnement à travers des jeux libres dedans et dehors, des randonnées, un jeu de piste, une chasse au trésor, une partie de pêche ... locales.

Les sorties ont contribué à ouvrir le centre vers l'extérieur. On a apprécié de partager les sorties avec espace jeunes. Et l'accompagnement des sorties par les mamans.

Rendez-vous l'an prochain.

Sabrina CHARIL



Tous pour la vie

La commune de Rannée a participé pour la 25^{ème} année consécutive au grand rassemblement de solidarité, qui a pour objectif la récolte de fonds pour la recherche contre le cancer et, qui a lieu tous les ans à Janzé.



Le matin, différents départs sont organisés à partir de Rannée, Arbrissel, Retiers, Le Theil et depuis

cette année un départ du village de Mémenier à 5 km de l'arrivée.

101 marcheurs, se sont retrouvés à partir de 8H00 le matin sur les petites routes qui conduisent à Janzé. Malgré la pluie et le vent froid, ces marches se sont faites dans la bonne humeur et la conviction de participer à un vaste élan de solidarité.

De retour à Rannée par autocar ou par leur propre moyen de locomotion, ils ont pu apprécier gâteaux, crêpes, boissons au complexe de Brétigné. D'autres personnes sont venues simplement se restaurer, c'est aussi une façon de prendre part à la fête.

Cette année, Rannée a reversé à l'association Tous pour la Vie de Janzé : 979,48€ (dons 2018 : 370,80 €, bénéfice 2017 : 608,68 €)

Bruno Lepage

Association de Randonnées Pédestres

Dimanche 03 juin 2018 – Bagnoles de l'Orne

Départ de Rannée en car à 8h pour 52 randonneurs, à la découverte de cette station thermale au cœur du massif forestier des Andaines.

Vers 10h, petite ballade d'environ 4km dans le centre ville (quartier Belle Époque avec ses demeures construites entre 1886 et 1914), le parc du B'O Resort recelant les sources qui alimentent les thermes, le château transformé en Mairie avec son parc, l'arboretum, le piton rocheux " le roc au chien" avec vue superbe sur la ville, le casino et son lac...

Vers 13h, pique-nique.

13h30, départ pour 2 groupes (7,7 km ou 13,5 km) : circuits de la "Vallée de la Cour", belle forêt domaniale (mais attention aux tiques !) avec des chênes plusieurs fois centenaires (chênes Hippolyte, du roi Arthur, Lancelot du Lac), le Prieuré de St-Ortaire avec 2 chapelles, un oratoire, un jardin de prière, 2 maisons d'habitation et un modeste corps de ferme, sans oublier les sources miraculeuses très renommées dans la région...

Pour le groupe restant (environ 1/3), ballade libre dans les parcs de la ville, la fête des plantes dans le parc du château...

Vers 17h30, goûter puis retour vers Rannée sous l'orage et la pluie !

Arrivée vers 20h. Tout le monde est ravi de cette belle journée, chaude et ensoleillée !...



Association Nature et Découverte

64 randonneurs ont pu découvrir l'île de Noirmoutier. Le matin, nous avons commencé notre exploration par la traversée du passage du Gois (en autocar) où de nombreux pêcheurs à pied étaient déjà en activité. Après une collation, nous partons pour une randonnée découverte de 8 km sur un parcours patrimonial de la ville de Noirmoutier-en-l'île : sur le sentier « Sur les traces des Jacobsen » une famille danoise qui parvint à s'imposer dans le négoce de l'or blanc...le sel !

A midi, pique-nique sur la plage de la Bosse près du port de Morin.

L'après-midi, randonnée de 11 km sur le circuit « Chemin de mer et de marais » divisée en 2 groupes les plus ou les moins rapides, balade très intéressante en suivant les charrauds (chemins de terre) qui permettent de regarder travailler avec des gestes ancestraux les paludiers et observer les oiseaux cherchant leur nourriture dans les canaux. Et pour ceux qui le souhaitaient, balade le long de la mer, au village de l'Épine et profiter de la plage et

de la mer...

Tout le monde se retrouve en fin d'après-midi au bord de la plage pour le goûter traditionnel.

Belle journée passée sous le soleil !



ARP Nature et Découverte

Les 30 marcheurs de l'association Nature et Découverte présents ce jour là ont parcouru le très beau circuit de Montserrat qui commence à partir du joli bourg de Saint-Senoux, commune située au cœur de la vallée de la Vilaine. Un relief tourmenté fait de petites collines où serpentent les sentiers dans des sous-bois et sur des landes rocailleuses. Les randonneurs ont pu également, admirer le cours sinueux de la Vilaine en la surplombant du haut des falaises et aussi l'approcher au plus près grâce au chemin de halage qui rejoint Rennes à Redon. Une balade découverte appréciée de tous.



L'ARP Nature et Découverte a organisé son assemblée générale annuelle le dimanche 30 septembre à Drouges. L'après-midi a débuté par une randonnée de 5 km autour du bourg suivi de l'assemblée générale qui a eu lieu à la salle communale.

Bilan de la saison 2017-2018 : 80 adhérents, 38 marcheurs en moyenne pour les 10 sorties du dimanche, 48 marcheurs en moyenne pour les 11 balades du jeudi soir, une participation au téléthon guerchais avec un bénéfice de 699,50 €. Il a été décidé, également, du programme de la prochaine saison.

Les 40 personnes présentes ont partagé un dessert et le verre de l'amitié pour clôturer cet après-midi.

Programmation randonnées 2018-2019 :

- **dimanche 28 octobre 2018** : Carbay (49)
- **dimanche 25 novembre 2018** : Eancé
- **samedi 8 décembre** : Téléthon-randonnée à La Guerche
- **dimanche 16 décembre** : Piré-sur-Seiche
- **dimanche 27 janvier 2019** : Martigné-Ferchaud
- **dimanche 24 février 2019** : Châteaubourg
- **dimanche 31 mars 2019** : Ahuillé (53)
- **dimanche 28 avril 2019** : Laillé
- **11 ou 12 mai 2019** : Noyant-la-Gravoyère (49) avec les randonneurs de Retiers
- **dimanche 2 juin 2019** : Parc naturel régional de Brière, journée et déplacement en car
- **dimanche 7 juillet 2019** : Saint-Berthevin (53)
- **dimanche 8 septembre 2019** : Pleumeur Boudou, île Grande, (22) journée et déplacement en car
- renouvellement des balades du jeudi soir du 9 mai au 18 juillet

Bruno Lepage

Adhésion :

11€ pour 1 personne, 18€ pour un couple,

Renseignements : Bruno Lepage 06 20 48 16 15 ou Ferdinand Guillet 06 01 71 44 42

Club de pétanque de Rannée

Aujourd'hui hébergée par le Club de la vallée de l'Ardenne, cette nouvelle association compte 22 adhérents.

Ils se rencontrent plusieurs fois par semaine sur le nouveau terrain de pétanque communal situé sur le site de Brétigné.

Jeunes ou moins jeunes, débutants ou pas n'hésitez pas à venir les rejoindre pour partager un bon moment de détente et pourquoi pas de compétition dans la bonne humeur.

Karine Bodin, 2^{ème} Adjointe



Symphonie Fleurie

Symphonie Fleurie est une association rannéenne qui propose chaque année à tous les habitants de la commune, par le biais d'un bon de commande d'acheter des fleurs annuelles ou des plantes vivaces. Cela permet à chacun de fleurir son jardin, son parterre, ses jardinières ou son balcon. Tout cela à des prix très abordables. Au printemps dernier, 50 commandes ont été passées pour un total de 3056 plants. Cette opération a pour but d'aider les rannéens à embellir leur cadre de vie et par la même celui de toute la collectivité. Les fleurs et les plantes peuvent aider à se sentir mieux dans sa propre vie et plus en harmonie avec son environnement quotidien. Alors, n'hésitez pas !

Au printemps prochain, rejoignez nous !

Bruno Lepage



Classes 8 Rannée / Moussé - 2018



Avenir Rannéen Musique



AVENIR RANNEEN MUSIQUE

5 bis, avenue Saint-Lazare

35130 RANNEE

www.avenir-ranneen.fr

avenir-ranneen@wanadoo.fr

Résultat des concours individuels

MONTAUBAN DE BRETAGNE – 25 mars 2018

Instrument	Niveau	Nom	Prix obtenu	Médaille
Clarinette	C1N3	BRIANTAIS Blanche	Excellence	Or
Flute traversière	C1N2	FERRE Timothé	Excellence Couronnée	Or
	C1N3	LARDEUX Manon	Honneur Mention Très Bien	Argent
	C1N3	BARRE Pauline	Honneur	

MALANSAC – 15 avril 2018



Instrument	Niveau	Nom	Prix obtenu	Médaille
Trombone à coulisse	C2N3	BRIANTAIS Pierre Louis	Accessit	
Xylophone	C2N3	BRIANTAIS Jean	Honneur	

Résultat des concours ensembles

Les 19 et 20 mai 2018, l'Avenir Rannéen Musique participait aux Grands Prix Nationaux de musique organisés par la F.S.C.F.*. Ces derniers avaient lieu cette année en Bretagne, puisqu'ils étaient organisés par nos amis de la Sainte-Cécile de JANZE.

Deux groupes ont été présentés :

- La percussion sous la direction de Jean-Claude BRIANTAIS se présentait en Groupe A division Supérieur, et a obtenu un Prix d'Excellence.
- L'orchestre d'harmonie sous la direction de Guy FERRE et Romain LARDEUX, se présentait en Groupe I division Excellence, et a obtenu un prix d'honneur mention bien.



Dates à retenir :

02 février 2019 : Soirée galette cidre (salle polyvalente de LA GUERCHE DE BRETAGNE)
inscriptions et réservations sur www.avenir-ranneen.fr

05 mai 2019 – Fête de Printemps (modélisme, exposition de véhicules anciens de prestige, bourse d'échange miniatures et artisanat)

22 juin 2019 – 28ème Rallye Vélo

Guy FERRE

L'ÉVÈNEMENT :

L'Avenir Rannéen Musique aura l'honneur d'organiser en 2020, les Grands Prix Nationaux de musique de la F.S.C.F. .

Cette manifestation nationale, qui réunit chaque année plus de 1.000 musiciens aura lieu le weekend de pentecôte les 29, 30 et 31 mai 2020.

Ce seront près de 1.500 couchages à fournir et 4.000 repas à servir.

Un appel aux bénévoles est d'ores et déjà lancé. Si vous êtes intéressé par cette aventure, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

*F.S.C.F. : Fédération Sportive et Culturelle de France



Commémoration VISSEICHE



Répétition salle de musique



Bus PODIOCOM lors des GPN 2018 à JANZE

Club de l'Ardenne

Repas du club et remises des décorations de deux personnes de 90 ans et six de 80 ans dans une très bonne ambiance sympathique et amicale. Marie-Thérèse Taillandier a reçu une médaille pour ses nombreuses années dans le bureau du club.

Annick BECAN



MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES 2019

A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre/Combattants Algérie-Tunisie-Maroc)

Dimanche	03/02/2019	Galette des Rois
Mercredi	08/05/2019	Commémoration du 8 mai et vin d'honneur
Samedi	07/09/2019	Méchoui
Lundi	11/11/2019	Commémoration du 11 novembre et repas

A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

Samedi et dimanche	15&16/06/2019	Kermesse
--------------------	---------------	----------

AVENIR RANNEEN (Musique)

Dimanche	20/01/2019	Master classe
Samedi	02/02/2019	Soirée galette
Samedi et dimanche	04 et 05/05/2019	Fête du Printemps
Lundi	10/06/2019	Retour Concours National
Samedi	23/11/2019	Sainte Cécile

CENTRE SOCIAL ALSH

du 08/07 au 02/08/2019	Accueil
------------------------	---------

CLASSES

Samedi	21/09/2019	Classes 9
--------	------------	-----------

CLUB DE LA VALLEE DE L'ARDENNE (Retraités)

2019 CLUB le mercredi (SP) :	23/01, 20/02, 03 et 24/04, 15 et 29/05, 26/06, 03, 17 et 24/07, 21 et 28/08, 25/09, 02 et 23/10, 27/11	
2019 BAL le vendredi (STL et CLUB (SP) :	11/01, 08/02, 08/03, 12/04, 10/05, 14/06, 09/08, 13/09, 11/10, 15/11, 13/12	
Mercredi	16/01/2019	Assemblée générale et repas
Mercredi	06/02/2019	Crêpes
Mercredi	13/03/2019	Concours de belote inter-club
Mercredi	27/03/2019	1/2 finale Tarot
Mercredi	10/04/2019	Repas Cantonal
Mercredi	05/06/2019	Repas
Mercredi	04/09/2019	Repas
Mercredi	16/10/2019	Gai savoir
Mercredi	20/11/2019	Concours de belote inter-club
Mercredi	18/12/2019	Bûche de Noël

COMMISSION MISSIONS SOCIALES

Mercredi	06/11/2019	Repas des 70 ans et +
----------	------------	-----------------------

COURIR POUR LA VIE POUR CURIE

Samedi et dimanche	05 et 06/10/2019	Repas
--------------------	------------------	-------

FESTI-BALADE

Samedi	22/06/2019	Rallye vélo
--------	------------	-------------

RCRG (Football)

Samedi	09/03/2019	Soirée
Samedi	31/08/2019	Journée club

SAINT LAZARE (Transport scolaire)

Mardi	11/06/2019	Repas
-------	------------	-------

ZOOM sur une entreprise



2008 Rachat de l'entreprise déco-jardins que Robert Lardeux a créée en 1979 sur le site à la Croix de la Barre.

Création de la société "Aux Plaisirs du Jardin" par M. Malinge Joël et M^{me} Martin Ludivine.

Nombre de salariés : L'entreprise emploie 3 salariés.

Activités : Nous sommes une entreprise de production de plantes à massif (bégonia, géranium, pensée, primevères...), de plants de légumes pour les jardins (salades, tomates, courgettes), d'aromatiques,

Et des plantes pour le fleurissement des tombes pour la toussaint et aussi tout au long de l'année. Nous avons aussi un secteur de vente de bulbes de printemps de légumes (pomme de terre, oignon, ail, échalotte), des graines ainsi que des artificielles.

Rayon d'activités : L'entreprise est ouverte toute l'année au public et nous sommes sur les marchés : mardi la Guerche-de-Bretagne , mercredi Janzé et Chateaubriant , jeudi Argentré-du-Plessis et Chartres-de-Bretagne , vendredi Martigné -Ferchaud et Chantepie, samedi Retiers et Vern-sur-seiche.



Automobiles Philippe RICHEUX

AGENT RENAULT



Vente véhicules neufs et occasions
Mécanique - Tôlerie - Peinture
Toutes Marques



AGENCE DE L'ARDENNE

2 bis, faubourg d'Anjou - 35130 La Guerche-de-Bretagne
Tél. : 02 99 96 31 38

www.agencedelardenne.com
pricheux@ardennegege.com



GARAGE A.R.T.I

Expédition - Réparation - Vente
PL, VL - UTILITAIRE et AGRICOLE



587 - LA CROIX DE LA BARRE
35130 RANNEE

Tel : 02 99 96 35 89
Fax : 02 99 96 45 27

www.garage-arti.com
art@kubota-france.com
Assistance 24 heures Technique et Installable

INFORMA - 494 • 14 911 11 • MONTÉ • CONSOLE • ILLUMINÉ

Service Réparation Multimédia

Tel : 06 15 59 06 94
1125 La Guerche - 35130 RANNEE
www.servicereparation.fr art@multimedia.fr

LE RANNEE

Mairie et Sarge

Bar
Tabac
Presse
Timbres
Dépôt de pain

06 64 41 54 62
15 Avenue de la Forcerne
35130 RANNEE

Pépinières LARDEUX Frères

Paysagiste

TOUS CONSEILS POUR VOS PLANTATIONS AVEC UNE
ÉTUDE PERSONNALISÉE DE VOTRE JARDIN
FRUITIERS - FORESTIERS - ORNEMENTS...

«Les Quatre Vents»
RANNEE

35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

Tél. 02 99 96 23 28
Fax 02 99 96 21 39

www.pepiniere-lardeux.fr
christlardoux@wanadoo.fr

Visitez nos pépinières sur plus de 10 hectares

EARL AUX PLAISIRS DU JARDIN

PRODUCTEUR DE PLANTS DE LÉGUMES, DE PLANTS DE
LEURS, D'AROMATIQUES ET POTÉES FLEURIES

MALINGE JOEL
MARTIN LUDIVINE

724 LA CROIX DE LA BARRE
35130 RANNEE

TEL : 02 99 96 27 04

www.auxplaisirsdujardin@orange.fr



S.O.C.I.

Claude TRAVAUX PUBLICS

MALECOT

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT
CURAGE DE FORSE - POSSÈS TOUTES EAUX
ÉQUIPEMENT - etc

Tél. 02 99 96 39 83 - malecot@free.fr
675 - La Croix de la Barre - 35130 RANNEE

MAÇONNERIE RENOVATION

DESMOTS
RACINEUX
BESNARD

Prenez
Béton articulé
Mini pelle

Tel. 02 99 96 27 04
1125 La Guerche - 35130 RANNEE
www.maconnerie-renovation.fr

STOCK

Éditeur distributeur

Assainissement
Micro-stations d'épuration autonomes

(35) La GUERCHE de Bgne
www.stockeau.com
06 11 12 55 42

ENTREPRISE

MARSOLLIER

LEVAGES • MANUTENTIONS

GRUE 80Tm
AVEC JIB PORTÉE 29M

Le Bois Gérard

CENTRE ÉQUESTRE

Pour + de renseignements, contactez-nous :
Le bois Gérard - 35130 Rannee
www.leboisgerard.fr
Tél. 02 99 74 84 41